



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Allocution de M. Eric M. Gairy, premier ministre et ministre des affaires étrangères de la Grenade .....	447
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Chatty (Tunisie) .....	451
Discours de M. Kaboré (Haute-Volta) .....	454
Discours de M. Allon (Israël) .....	458
Discours de M. Kassim (Somalie) .....	462
Discours de M. de Medeiros Ferreira (Portugal) .....	468
Discours de M. M. H. Khan (Bangladesh) .....	472

**Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE**  
(Sri Lanka).

*Allocution de M. Eric M. Gairy, premier ministre  
et ministre des affaires étrangères de la Grenade*

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, l'Assemblée générale va entendre une déclaration du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Grenade. J'ai le très grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Eric M. Gairy et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée.

2. **M. GAIRY** (Grenade) [*interprétation de l'anglais*] : "Que la lumière illumine les hommes pour qu'ils voient votre oeuvre remarquable et qu'ils glorifient votre Père qui est aux cieux." L'homme est l'oeuvre la plus admirable que Dieu a accomplie sur cette planète Terre, et l'homme est tout ce que, lui-même, a inventé. Mais, comme je l'ai déjà dit à une autre occasion, l'homme a peur d'ouvrir la porte qui mène à lui-même.

3. Monsieur le Président, je me sens tenu de vous exprimer, au nom de mon pays, de mon gouvernement et en mon nom personnel, mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection unanime aux hautes fonctions de président de la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le bilan de vos réalisations indique sans l'ombre d'un doute, comme en témoigne d'ailleurs l'appui unanime que vous avez reçu, que vous êtes certes une personne de grand talent. Vos états de service et votre contribution illimitée aux Nations Unies ont laissé une impression indélébile dans l'esprit des nations qui forment cet auguste organe. Le haut poste auquel vous avez été élu n'est qu'un jalon de plus dans votre carrière distinguée. Une fois de plus, je vous prie d'accepter nos félicitations les plus sincères et les plus profondes.

4. Ma délégation est heureuse de noter que les sessions antérieures ont réussi, à des degrés divers, à apaiser les tensions que connaît le monde. Nous réalisons également

que l'écart dans les conditions économiques entre les pays les plus opulents et les plus industrialisés et les pays les plus pauvres et les moins industrialisés ne s'est pas beaucoup rétréci. Il faut également reconnaître que des sommes fabuleuses sont consacrées à la fabrication et à la production d'armes militaires et d'autre matériel de destruction, ce qui ne fait qu'aggraver les problèmes mondiaux. C'est pourquoi nous estimons fermement que cette session devrait avoir comme objectif essentiel celui de parvenir à des résultats plus efficaces et plus significatifs. On nous a souvent accusés, à juste titre, de trop parler, d'être incapables de mettre en oeuvre les importantes décisions que nous adoptons et de traduire les vœux de l'Assemblée générale en une action positive.

5. A ce stade, j'ai le devoir de dire que l'illustre Premier Ministre du Luxembourg, en tant que Président de la dernière session de l'Assemblée générale a brillamment démontré ses qualités de chef si nécessaires à l'Organisation, notamment au cours des différentes crises de l'année dernière, et nous tenons à ce que notre admiration et notre reconnaissance pour les services distingués qu'il a rendus soient portées au compte rendu.

6. Nous, peuple et Gouvernement de la Grenade, tenons à exprimer notre gratitude sincère à notre distingué et bien-aimé secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont les efforts inlassables, le dévouement total et les talents diplomatiques extraordinaires ont profité d'une façon qu'on ne saurait mesurer non seulement aux Etats Membres des Nations Unies, mais également à de nombreuses nations qui ne sont pas encore membres de notre organisation. Sa direction a grandement contribué aux progrès des idéaux et des objectifs de cet organe mondial pour la préservation de tous les peuples. Je crois me faire le porte-parole de tous ceux qui ont eu des contacts avec M. Waldheim en disant que peu de gens dans le monde, avec des états de service et des qualités aussi éminentes, ont su demeurer aussi amicaux, aussi affables et aussi modestes que lui dans leurs contacts avec les autres.

7. La Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de 1960, et les pressions des Nations Unies elles-mêmes et des Membres, à titre individuel, semblent porter leurs fruits, et l'indépendance des Seychelles représente, en vérité, un nouveau jalon dans l'histoire des Nations Unies et de ceux qui ont lutté pour établir la Déclaration sur la décolonisation et les principes qu'elle contient. A cet égard, c'est avec un profond sentiment de camaraderie que nous saluons parmi nous les Seychelles en tant que Membre à part entière de cette organisation. Ceux d'entre nous qui ont parcouru la même voie de la servitude coloniale à la liberté et à l'autodétermination et qui, par la suite, sont devenus Membres de

l'ONU, espèrent ardemment que ce nouveau membre apportera sa contribution à la lutte inlassable pour que les peuples et les territoires qui sont encore sous le joug colonial parviennent à la liberté et l'autodétermination. Nous réaffirmons, sans la moindre réserve, notre appui inébranlable au principe de la qualité de membre à part entière pour tous les pays aux Nations Unies, et, partant, c'est avec respect et humilité que je lance un appel à tous les intéressés pour qu'ils appuient ce principe lorsque la question concernant les peuples de la République unifiée du Viet Nam et de Corée sera de nouveau présentée. En fait, je crois fermement que les Nations Unies sont tenues d'amorcer les mesures positives nécessaires afin que ces pays puissent venir se joindre à cette famille des nations aussitôt que possible.

8. Nous tenons à exprimer nos condoléances au peuple chinois et à la République populaire de Chine à l'occasion de la mort de leur illustre dirigeant.

9. Dans ma dernière allocution prononcée à la trentième session de l'Assemblée générale<sup>1</sup>, j'ai évoqué le triangle des Bermudes en tant qu'exemple parmi tant d'autres des phénomènes qui continuent de méduser l'humanité. Je lance un appel aux Nations Unies pour qu'elles créent un département ou une institution qui se consacrerait à la recherche psychique. C'est avec humilité que je déclare que ce sujet suscite un intérêt considérable, mais qu'il est fâcheux qu'aucune action positive n'ait été entreprise. Toutefois, je suis certain que l'idée n'est pas morte et qu'une action positive quelconque émanera de cet organe mondial, qui, j'en suis certain, recevra le plein appui et toute la coopération des universités et des institutions scientifiques qui, dans la mesure de leurs moyens limités, font des recherches et des expériences dans le domaine des connaissances psychiques. Je crois qu'il incombe à cette organisation mondiale de donner un élan à ceux qui sont déjà à l'oeuvre dans ce domaine particulier, de guider leurs travaux et de prendre des mesures positives pour coordonner ces efforts. Nous estimons que l'importance de la recherche psychique ne réside pas seulement dans un intérêt purement scientifique, car, dans ce domaine des connaissances humaines, se trouvent certaines des réponses à des problèmes auxquels se heurte l'humanité depuis des temps immémoriaux.

10. De même que la planète est l'héritage reconnu de toute l'humanité, les connaissances doivent être partagées dans l'intérêt de l'humanité et, dans cette lumière, on se demande pourquoi l'existence des objets volants non identifiés, ou les soucoupes volantes comme on les appelle, continue de demeurer un secret pour ceux dont les archives contiennent des renseignements utiles et d'autres données. Tout en comprenant que certains pays considèrent cela comme ayant un intérêt du point de vue d'expédients militaires, j'engage l'Organisation à voir les choses de façon différente, car je suis fermement convaincu que le monde est prêt, désireux et mûr pour accepter ces phénomènes par rapport à l'homme et à son existence sur la planète Terre et par rapport à la planète Terre et à la vie dans l'espace extra-atmosphérique.

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2378<sup>e</sup> séance.*

11. C'est avec respect que je déclare qu'il est urgent et très important que le monde voie de façon nouvelle la notion des droits de l'homme. Je crois fermement que ceux qui ont avancé les principes des droits de l'humanité qui ont eu pour point culminant la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1948, doivent nécessairement nourrir des idées complètement différentes de celles qui semblent prévaloir dans certains cercles lorsqu'on parle aujourd'hui des droits de l'homme. Je dirai d'ores et déjà que les droits de l'homme ne doivent pas — et je le répète, ne doivent pas — être interprétés comme étant une rue à sens unique pour les individus louches et les petits groupes subversifs dont les objectifs sont tout simplement de troubler la paix et l'harmonie de la société dans leurs tentatives de renverser les gouvernements et l'ordre établi. Au moment où ils commettent leurs agissements de violence, de terrorisme, de vandalisme, de rapt, d'incendies criminels et autres actes criminels et menaces à la société, ils peuvent toujours compter sur le silence profond des individus et les organisations qui deviendront spontanément les avocats et représentants de ces criminels, de ces terroristes, de ces vandales et de ces ravisseurs quand ils doivent subir les rigueurs de la loi. Ces individus et ces organisations — qui sont trop nombreux pour que je les mentionne — en leur prodiguant leurs consolations, encouragent les activités de ces délinquants et les encouragent, ainsi que d'autres, à commettre des crimes semblables. Quand un gouvernement ou des gouvernements prennent les mesures nécessaires pour faire en sorte que la majorité de la population jouisse des droits de l'homme en toute quiétude, je me demande souvent si les organisations, les groupes ou les individus qui continuent de crier pour les droits de l'homme et essaient de diffamer et avilir le caractère des bons gouvernements ont jamais pensé à lancer des avertissements à ces méchants et à ces groupes louches avant qu'ils commettent leurs méfaits. Les droits de l'homme doivent aller dans les deux sens. Lorsqu'un enfant est enlevé, plus de 99 p. 100 de la population sont privés des droits de l'homme car ils ne peuvent dormir en paix sachant que ce seront peut-être leurs enfants qui seront enlevés ensuite. Il en est de même lorsqu'un bâtiment est brûlé ou qu'une bombe explose, qu'un homme est abattu ou qu'un avion est détourné, que des actes de violence et de vandalisme sont commis; automatiquement le droit de l'homme à la paix de l'esprit est violé et souillé. C'est dans ces cas-là que ceux qui crient pour les droits de l'homme devraient se faire entendre et non pas lorsque des délinquants doivent faire face à la loi. Non seulement les mesures prises par les gouvernements sont justifiées mais ils sont obligés de prendre des mesures préventives pour la sécurité et le bien-être des peuples; ce sont-là des pensées sur la notion des droits de l'homme que je voulais soumettre à l'Assemblée générale.

12. Et maintenant, pas très loin de la question des droits de l'homme, il y a la question des droits de la femme. Il est évident que l'expression "droits de l'homme" s'applique en général aux droits de l'homme, mais a tendance à exclure une considération semblable pour le droit des femmes. On ne saurait être naïf au point de ne pas reconnaître le fait qu'en dépit de toutes les fanfares, de toutes les conférences, de toutes les instances et de tous les séminaires, malgré la déclaration de 1975 proclamant l'Année internationale de la femme — tout cela pour établir un plan d'action de 10 ans —, malgré tout cela, il faut être réaliste et faire face au fait qu'en vérité rien n'a été fait par les hommes qui

contrôlent le pouvoir pour imprimer l'élan, la coopération et l'assistance nécessaires — en fait, les pouvoirs ne peuvent revendiquer un pouce d'action réelle de leur part — pour faire progresser la cause de la femme ou même les placer au seuil d'une position de bon partenaire de deuxième classe dans la communauté globale de l'humanité. Dans diverses parties du monde, les femmes ne peuvent pas encore voter; elles ne peuvent pas occuper certains postes dans le gouvernement, les institutions et les entreprises commerciales. Et cependant, invariablement, les rares femmes qui ont eu l'occasion de jouer un rôle l'ont fait avec une excellence suprême. C'est avec un sentiment d'émotion et de sincérité profondes que je lance un appel à tous les intéressés pour qu'ils ne ressassent pas la même chose dans les conférences, séminaires et la planification, mais qu'ils agissent. Aujourd'hui, le monde exige que l'on agisse plutôt que d'entendre une avalanche de bavards qui semblent imprégner l'atmosphère de promesses glorieuses — mais seulement des promesses. Au nom des femmes du monde, je plaide pour transformer les promesses en action.

13. Bien que les Nations Unies et de nombreuses organisations publiques et privées du monde entier se soient engagées à prendre des mesures importantes pour protéger de façon urgente l'environnement, nous reconnaissons tous qu'il reste beaucoup à faire pour la sécurité de notre planète, pour la génération actuelle et pour la postérité, pour qu'elle demeure un habitat convenable. Cependant, il existe trop d'éléments destructeurs nuisibles à notre environnement, et notamment préjudiciables aux êtres humains dans le monde. Cependant, nous sommes absolument certains que, dans de nombreux cas, les facteurs préjudiciables à l'environnement ne sont pas dus à la méchanceté, à l'égoïsme ou à l'absence de considération pour nos prochains, ils peuvent être attribués, à juste titre, à l'absence de connaissances techniques, à une planification erronée ou à des politiques mal inspirées. Il semble urgent et important de réorienter nos connaissances techniques pour les faire passer de la fabrication d'armes de destruction et d'équipement à l'élimination de la pollution.

14. Nous sommes heureux de dire que la Grenade est absolument à l'abri de toute forme de pollution. En dépit de cela, et comme nous sommes très conscients des dangers de la pollution, nous venons de créer un département du développement de l'environnement, dans un ministère qui existe déjà. Cela est conforme à notre politique qui veut que nous ne tombions pas dans la catégorie de l'avalanche des bavards dont j'ai parlé mais de rester ceux qui agissent et qui exécutent. On se souviendra que malgré les dimensions de notre pays, nous avons traduit dans l'action nos pensées et nos philosophies.

15. Notre rôle dans la lutte pour l'égalité de la femme s'est manifesté de façon éclatante lorsque nous avons nommé la première et la seule femme gouverneur du Commonwealth il y a sept ans. Lors de l'entrée de la Grenade aux Nations Unies, nous avons pensé qu'il convenait de nommer Mme Marie-Josephine McIntyre en tant que représentante permanente. Elle a été également ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Washington D. C. et a rehaussé de sa grâce le corps diplomatique en tant qu'une des rares femmes ambassadeur. A la Grenade, les femmes sont présentes à tous les niveaux de la fonction publique; le secrétaire permanent de mon ministère, par exemple, qui

dirige le département de la planification, du développement et de la formation est une femme et d'autres belles femmes de la Grenade occupent des positions très élevées au service de mon pays.

16. Alors que l'on parlait beaucoup de l'appui accordé à la jeunesse, nous avons été les premiers dans les Antilles à établir un ministère du développement de la jeunesse et des sports, il y a neuf ans. C'est avec une fierté motivée que je saisis cette occasion pour inviter chacun d'entre vous à se rendre dans notre terre de beauté non encore profanée ni polluée — "l'île des épices", la "gemme de l'ouest" — lorsque cela vous conviendra, mais spécialement au cours de notre parade aquatique de Pâques. Les invitations officielles seront envoyées à vos gouvernements et à vos peuples en temps voulu.

17. On ne saurait aborder le sujet de l'environnement sans faire quelques brèves observations sur la qualité de la vie de certains de nos frères et soeurs dans les diverses parties du monde, et notamment de ceux qui sont tombés sous le joug de maîtres coloniaux tyranniques, et plus particulièrement encore de ceux qui, parmi nous, ont fait l'expérience non pas de vivre mais d'exister sous la cruauté économique coloniale.

18. Aujourd'hui, comme autrefois, le mot "guerre" semble revêtir un sens spécial, se bornant à la limiter au conflit entre les nations convoitant le pouvoir et les territoires. Mais il est une situation dont on parle rarement ici, une guerre qui est malicieuse, déchaînée et brutale, une guerre de cruauté économique. La Grenade a fait l'expérience de cette guerre — car après avoir subi 200 ans de régime colonial, la Grenade a accédé à l'autodétermination sans aucune assistance économique de la puissance coloniale qui dictait notre politique en achetant nos produits de base nécessaires et en vendant nos matières premières, contrôlant ainsi, en fait, tous les aspects de notre vie.

19. Les gouverneurs, les administrateurs, les chefs de police et tous les hauts fonctionnaires nous ont été imposés et ils étaient rémunérés par les ressources provenant des contribuables locaux. Aujourd'hui, bien que des accords d'assistance symbolique soient en vigueur, les puissances se sont lancées dans une nouvelle stratégie de tactiques dilatoires, posant des obstacles sur la voie de notre programme de développement avec des talents diplomatiques d'une rare finesse, des excuses et de nombreuses formulations d'excuses.

20. Il existe une forme plus subtile d'agression économique pratiquée par certains des pays les plus nantis lorsqu'ils s'engagent à apporter une assistance économique ou autre aux pays qui sont dans le plus grand besoin. Dans la plupart des cas, cet engagement d'assistance économique ou autre n'est pas honoré. Dans d'autres, cette assistance n'est que purement symbolique. Le préjudice porté aux petites nations en développement du tiers monde dans ces circonstances par ces actes d'agression de cruauté économique provoque des difficultés incalculables, et naturellement développe le sentiment de déception et d'amertume contre les nations qui regorgent d'argent. Il est mauvais en soi d'offrir une assistance bilatérale dans certains cas et sous certaines conditions, mais il est pis de prendre l'engagement de le faire et de ne pas tenir sa parole.

21. Je prie cette assemblée de bien vouloir m'écouter résumer les points saillants de ma contribution à la discussion générale de la trente et unième session. Ma première suggestion, très modeste, a visé à répéter un appel en faveur de l'établissement d'un département ou d'une institution consacré à la recherche psychique; la deuxième a été de demander aux puissances intéressées de partager avec d'autres gouvernements et d'autres peuples de notre planète leurs informations et données sur les engins volants non identifiés; la troisième a tendu à présenter mon concept des droits de l'homme; dans ma quatrième suggestion, j'ai demandé que l'on parle moins et que l'on agisse davantage en ce qui concerne les droits de la femme; la cinquième visait à demander que soit préservé l'environnement; et la sixième portait sur l'opinion de la Grande-Bretagne à propos de l'agression économique, telle qu'elle est menée par les puissances impérialistes, et sur le fait que certains pays très riches n'honoraient pas leurs engagements envers les petits pays en développement. Enfin, par ma septième suggestion, je dois dire que le temps est venu et que les peuples du monde sont prêts à discuter du concept de la reconnaissance, et de l'acceptation d'un Dieu universel : le même Dieu universel que nous appelons Allah, Yahweh, Jehovah, Jah, Krishna, Shinto ou quelque autre nom.

22. Je suis toutefois conscient du fait que ce sujet peut susciter une certaine controverse. Je parle sans crainte d'être contredit lorsque je dis qu'il n'y a pas sur cette planète un sujet qui a plus d'importance ou qui est plus urgent que cette question, et je demande aux dirigeants du monde — politique, philosophique, mystique, spirituel, doctrinaire, théologique et religieux — d'examiner son importance, sa portée et son urgence.

23. Parfois les dirigeants sont enclins à mettre de côté pour diverses raisons les sujets qui sont controversés ou trop touffus. Nous acceptons le patrimoine de cette planète comme notre habitat naturel. J'accepte le fait que le monde est divisé en deux factions principales : ceux qui admettent et expriment la philosophie d'un être suprême, universel dans sa portée; et ceux qui nient l'existence de tout être suprême. Néanmoins, je dirai, d'ores et déjà, de façon irrévocable et ferme, que tout être rationnel, tout être humain comprend, peut-être à différents degrés, dans son for intérieur l'existence d'une puissance plus grande que l'homme. Les différences sont dans la conception et rien d'autre; et je répète qu'il n'y a absolument pas de différence dans la conscience de l'homme, si ce n'est celle du concept.

24. Il y a de nombreuses philosophies et doctrines d'où ont émané d'innombrables religions, mais même dans le cadre d'une doctrine particulière, et pour aller plus loin dans n'importe quelle religion, et pour aller encore plus loin dans de nombreux foyers ayant la même religion, il y a des différences dans le concept de l'être suprême. Ce n'est pas mon rôle aujourd'hui de suggérer qu'un groupe doctrinaire, religieux, mystique, spirituel ou autre accepte mon concept. Je dis tout simplement et humblement que le temps est venu de voir les dirigeants considérer ce sujet, qui est sans parallèle dans son importance et incomparable dans sa portée, sans œillère, le cœur ouvert dans des discussions amicales.

25. Je n'ai pas l'intention d'essayer d'imposer un concept à Dieu à l'Assemblée générale, mais je suis certain qu'il est

bon qu'elle prenne patience pour m'écouter dire en bref que l'homme a établi des limites à l'idée de l'être universel dans toutes ses formes et sous toutes ses manifestations. Certains lui ont donné des formes et des dimensions; d'autres lui ont donné des nationalités et des couleurs, de la même façon que l'homme a établi le temps, ses limites, et son extension, de la même façon que l'homme a donné une importance injustifiée et une supériorité quelque peu excessive au corps de l'homme par rapport à l'homme lui-même, ne comprenant peut-être pas que le corps de l'homme n'est que son habitat, le couvert, ou le véhicule dans lequel l'homme habite. Dieu n'a pas de forme; Dieu n'a pas de dimension; Dieu n'a pas de couleur; il n'a pas d'âge, pas de nationalité.

26. Je suis sûr que ceux qui ont l'expérience d'être pleinement conscients hors du vil quotidien et ceux qui, pendant un dixième de seconde, peut-être ont eu l'expérience de l'extase dans un monde de réalité — car notre planète n'est qu'un monde d'illusion — soit par hasard, soit grâce à la prière ou à la méditation n'auront pas d'hésitation à dire que Dieu est absolu, qu'il n'a pas de limite car il est partout, qu'il voit tout, qu'il sait tout, qu'il a toute la sagesse du monde, qu'il est tout-puissant, qu'il pénètre et aime tout dans la nature, que Dieu envahit, habite et occupe toutes les choses et tout l'espace de l'univers, que Dieu lui-même est cet ordre universel qui tient et lie toutes les choses ensemble; c'est la source de toute l'existence et le centre de toute la création; c'est la source et le centre de toutes les choses; c'est la source et le centre de toute la lumière, de toute la vie, de tout l'amour, de toute l'énergie, de tout l'esprit, de tous les esprits et de toute l'intelligence.

27. Est-ce que les astronautes, lorsqu'ils sont dans l'espace extra-atmosphérique ou qu'ils traversent la surface de la lune, se sentent eux-mêmes en dehors de l'enceinte où le Dieu que nous adorons sur la terre se trouve ? Le Dieu que nous adorons est certainement le Dieu qui est présent dans l'espace extra-atmosphérique, sur la lune et sur d'autres planètes, car c'est le Dieu de l'univers, le Dieu des galaxies du monde, et Dieu est cependant présent dans les entités les plus minuscules que puisse concevoir l'esprit de l'homme. En d'autres termes, Dieu est partout : il est dans nous, en dehors de nous, autour de nous, au-dessus de nous. Dieu remplit cette salle par sa présence aimante.

28. L'homme a accompli de grands progrès en matière de science et de technologie, et il est maintenant capable de construire un bâtiment ou une salle complètement à l'abri de la lumière, complètement à l'abri du son, complètement à l'abri des rayons magnétiques, et même, moyennant une isolation adéquate, complètement à l'abri des courants électriques; mais il n'a pas réussi à construire quoi que ce soit qui puisse être mis à l'abri de Dieu, car Dieu est omniprésent.

29. En conclusion, permettez-moi de répéter que l'idée centrale sur laquelle se fonde le sujet que je viens de traiter pour terminer cette intervention consistait simplement à tenter d'éveiller chez les dirigeants de ce monde — dirigeants politiques, philosophiques, mystiques, spirituels, théologiques, doctrinaires et religieux — quelque intérêt dans la reconnaissance, l'admission et l'acceptation de l'universalité de Dieu, qui est la seule assurance réelle que nous ayons quant à la manière de résoudre effectivement les

problèmes de la tension dans le monde et de consolider une paix mondiale durable, et je remercie, Dieu de m'avoir donné l'occasion de le faire ici.

30. Maintenant, je voudrais inviter tous ceux qui sont dans cette salle à adresser, dans leur cœur et dans leur esprit, des remerciements à l'Être suprême dans les termes mêmes dans lesquels le Christ nous a enseigné la manière de prier Son Père et Notre Père à tous :

Notre Père qui es aux cieux, que ton nom soit sanctifié,

Que ton règne vienne, que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel,

Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien,

Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés,

Ne nous laisse pas succomber à la tentation et délivre-nous du mal,

Car c'est à toi qu'appartiennent aux siècles des siècles le règne, la puissance et la gloire, Amen.

Ainsi soit-il. Dieu soit loué !

31. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale et en mon propre nom, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Grenade, S. E. M. Eric M. Gairy, pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Discussion générale (suite)

32. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur inscrit pour cet après-midi, je voudrais rappeler à l'Assemblée la règle que nous avons adoptée lors de notre 4<sup>e</sup> séance plénière, à savoir que les délégations devraient s'abstenir de féliciter — du moins dans cette salle — les orateurs après la fin de leur discours.

33. **M. CHATTI** (Tunisie) : Monsieur le Président, la délégation tunisienne se réjouit sincèrement de votre élection à la tête de cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'hommage ainsi rendu, à travers votre personne, à votre pays est grandement mérité. Le rôle que vous avez vous-même joué depuis de nombreuses années comme représentant de Sri Lanka auprès des Nations Unies et les qualités de compétence et de courtoisie qui vous sont unanimement reconnues, notamment comme président de l'importante troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vous qualifient particulièrement pour diriger les travaux de cette assemblée générale dont nous, pays du tiers monde et pays non alignés, attendons beaucoup. Les responsabilités que vient d'assumer Sri Lanka comme hôte de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et la part qu'a jouée votre pays dans le déroulement de ses travaux font aussi que cet honneur s'étend à l'ensemble des pays non alignés, dont votre gouvernement et votre mission vont s'efforcer de coordonner les efforts et les positions face aux nombreux problèmes que confronte la communauté internationale.

34. Nous voulons par la même occasion féliciter chaleureusement M. Gaston Thorn, président du Conseil des ministres du Luxembourg, pour la façon exemplaire dont il a conduit les travaux de la trentième session de l'Assemblée générale. La sagesse et l'habileté dont il a fait preuve n'ont fait que confirmer les hautes qualités d'homme d'Etat que nous lui avons toujours connus.

35. Nous sommes heureux de rendre hommage de nouveau au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts qu'il déploie avec dévouement et sincérité au service des idéaux de notre organisation et pour l'efficacité de son action, objet de l'admiration de tous les peuples représentés en cette assemblée.

36. Il y a quelques jours, l'Assemblée générale avait accepté à l'unanimité la demande d'admission d'un nouvel Etat déjà membre de notre organisation de l'unité africaine [OUA]. Il me plaît, à cette occasion, d'adresser à la délégation des Seychelles nos félicitations les plus vives. L'admission des Seychelles constitue assurément un acquis important qui renforce le caractère universel de l'Organisation.

37. Nous aurions vivement souhaité voir ce principe de l'universalité, principe fondamental de notre organisation, englober la République socialiste du Viet Nam et la République populaire de l'Angola : deux pays qui, à des titres divers, sont proches de la Tunisie. Nous formulons l'espoir que ces deux pays amis, prenant très prochainement leur place légitime au sein des Nations Unies, viendront se joindre à nous pour la recherche d'une solution aux multiples problèmes mondiaux auxquels notre organisation doit faire face.

38. En effet, les problèmes qui préoccupent tous les peuples du monde n'ont pas connu, au cours de l'année écoulée, de solution définitive, ni même de développement décisif. Qu'il s'agisse de l'Afrique australe ou du Moyen-Orient, qu'il s'agisse du désarmement ou de l'établissement d'un nouvel ordre économique international, nous constatons que notre marche vers les solutions décisives est très lente dans la mesure où l'on peut la qualifier de véritable marche vers la solution.

39. Les espoirs immenses, suscités au lendemain de cette année charnière que fut 1973, de voir tous les pays du monde oeuvrer ensemble pour un avenir commun dans le cadre d'une interdépendance reconnue et assumée entre grands et petits Etats, entre ceux de l'ouest et ceux de l'est, et surtout entre pays industrialisés et pays en voie de développement, ces espoirs se sont quelque peu évanouis. L'année 1973, ce fut d'abord la guerre d'octobre au Moyen-Orient, suivie ensuite de la crise de l'énergie, puis, peu après, intervenait, par la force de la détermination africaine, l'annonce de l'écroulement de l'empire colonial portugais.

40. Ce sont là trois événements essentiels dont la portée dépasse largement leur cadre géographique. Après cela et après l'avènement d'un Viet Nam réunifié et indépendant, on pouvait se dire qu'on assistait à la naissance d'un monde nouveau. Les mythes des plus forts étaient tombés, les espoirs des plus faibles étaient exaltés.

41. Une vérité nouvelle apparaissait à l'évidence : l'interdépendance de tous les pays du globe était une réalité. Le grand problème était de savoir l'organiser. Cela impliquait, sur le plan politique, la satisfaction immédiate des aspirations des peuples opprimés, par l'éradication, notamment, du régime colonial et de l'*apartheid* en Afrique australe et, au Moyen-Orient, par la restitution intégrale des territoires arabes occupés par la force ainsi que le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits légitimes à sa patrie et à son indépendance.

42. Cela impliquait aussi, sur le plan économique, le remplacement de l'ordre international ancien, largement marqué par les séquelles de l'ère coloniale, par un ordre économique nouveau fondé sur l'égalité et l'interdépendance.

43. Trois ans après, quels progrès avons-nous réalisés dans cette voie ? Très peu, il faut le reconnaître. Nous en sommes même à nous demander si ce qui était évident hier n'est pas contesté aujourd'hui : le monde développé reconnaît-il encore la nécessité de l'instauration d'une interdépendance dans l'égalité, ou espère-t-il, à la faveur des contradictions et des conflits du tiers monde, faire prévaloir l'état de choses ancien ? La tentation en tout cas serait grande, de profiter des problèmes internes du tiers monde — qu'à l'occasion on peut exacerber — pour endiguer la vague des aspirations des peuples qui luttent pour la reconnaissance des droits politiques dont découlent des droits économiques, que seul pourra garantir un ordre international nouveau.

44. Dans cette voie, peut-être les progrès les plus nets sont-ils ceux qu'on a vus se manifester en Afrique australe où un consensus international se forme de plus en plus clairement pour mettre fin aux problèmes de l'oppression coloniale en Rhodésie et en Namibie.

45. L'espoir est réel aujourd'hui de voir accéder bientôt à l'indépendance ces deux pays africains, dont la lutte pour la liberté aura été bien longue et aura coûté bien des souffrances et des centaines de vies humaines. Peut-être ces sacrifices auraient-ils pu être évités, ou au moins réduits, si les résolutions adoptées par les Nations Unies depuis de longues années sur ces deux territoires avaient été appuyées, suivies et appliquées par tous les Etats, et notamment par ceux qui assument les plus grandes responsabilités dans le domaine de la paix et de la sécurité internationale. Mais les jeux ne sont pas encore faits, bien loin de là, et toute la vigilance des Etats africains sera requise pour qu'il n'y ait pas d'indépendance tronquée et que le pouvoir soit transféré aux représentants authentiques des peuples concernés, incarnés par les mouvements de libération reconnus par l'OUA. Nous sommes confiants que la communauté internationale, et tout particulièrement les Nations Unies, sauront renforcer cette vigilance.

46. Nous espérons, nous attendons cette grande victoire, qui sera d'abord celle des peuples de Namibie et du Zimbabwe, mais qui sera aussi une victoire de l'Afrique et de la solidarité africaine, et qui sera enfin une victoire de l'Organisation des Nations Unies, dont l'appréciation de la situation dans cette région du monde s'est révélée la plus juste.

47. Il faut souhaiter que l'unanimité se fera au cours de cette session pour que l'interdépendance de ces deux nations africaines soit acquise au plus vite, au moindre prix en vies humaines, et qu'il y soit mis fin à la violence coloniale. Alors, devra être abordé le problème épineux de l'Afrique du Sud elle-même, où l'*apartheid* continue à sévir et où la majorité africaine est écartée de tout pouvoir réel. La résistance dans la région prend des formes de plus en plus militantes et l'explosion que, depuis plusieurs années, nous avons prévue et voulu prévenir, n'a pas manqué de se produire : une génération nouvelle apparaît, qui n'admet pas et n'acceptera jamais les humiliations de l'*apartheid*. Il ne reste plus au gouvernement de la minorité qu'à faire les concessions nécessaires pour l'immédiat et sauvegarder ainsi une chance de coexistence et de collaboration pacifiques ou de s'obstiner dans la politique actuelle de ségrégation par bantoustans interposés, et de courir alors le risque d'une terrible confrontation dont l'issue ne peut être que désastreuse. A cet égard, c'est avec un vif intérêt que nous avons suivi les efforts de M. Kissinger dans la recherche d'une solution pacifique à ce grave problème. Nous espérons que l'intervention des Etats-Unis, avec tout leur poids, dans une affaire qui met en jeu la paix internationale et les principes les plus sacrés de l'humanité, sera efficace, et que les efforts entrepris en septembre dernier seront poursuivis jusqu'à ce que la justice et le droit l'emportent.

48. L'obstination d'un gouvernement imbu de l'illusion de la supériorité raciale se retrouve au Moyen-Orient, où le Gouvernement israélien se refuse à tout compromis de paix et où les espoirs que nous avons voulu entretenir l'an dernier lors des accords du Sinai n'ont été suivis d'aucun autre pas positif. Au contraire, le Gouvernement israélien continue à poursuivre les Palestiniens de son hostilité, non seulement à l'intérieur de la Palestine occupée, mais même au Liban, où son intervention déguisée et ses intrigues contribuent au pourrissement d'une situation complexe et d'autant plus dangereuse qu'elle comporte des risques graves et une menace directe pour la paix et la sécurité internationales.

49. Le Moyen-Orient est aussi, plus que jamais, un volcan plein de dangers, et il en sera ainsi tant qu'Israël continuera d'occuper par la force les territoires arabes, de soumettre leurs populations à l'arbitraire du type colonial le plus attardé, de défier toute morale internationale en déniaut au peuple palestinien son droit légitime, reconnu par les Nations Unies, à sa patrie et à son indépendance. Les événements du Liban prouvent — s'il en est encore besoin — que, tant que la Palestine n'aura pas recouvré son indépendance, une paix stable ne pourra s'instaurer au Moyen-Orient. Il est de mon devoir d'exhorter les pays arabes de la région à surmonter leurs divisions et à atteindre un accord qui sauvegardera la souveraineté et l'indépendance du Liban unifié, sans sacrifier les intérêts de la cause palestinienne incarnée par l'Organisation de libération de la Palestine. Ce sera là le rôle du prochain sommet arabe qui se tiendra bientôt au Caire.

50. La situation est d'une urgence d'autant plus grande qu'Israël continue de se pourvoir en armes modernes des plus sophistiquées et des plus meurtrières, et l'on sait bien aujourd'hui qu'il n'est pas exclu qu'Israël soit en mesure d'utiliser, directement ou indirectement, des armes

nucléaires. Et pourtant, comme le disait ici même, en mai 1968, le président Bourguiba :

“Le Moyen-Orient n’a pas démerité de l’humanité, cette région d’où a jadis retenti le triple message du Dieu unique appelant les hommes à la paix et à la fraternité<sup>2</sup>.”

51. S’agissant de l’armement nucléaire, la Tunisie est particulièrement inquiète de la prolifération de ce type d’armement. Les dangers en sont clairs : il est grand temps de bloquer l’engrenage produit par l’accession de puissances de plus en plus nombreuses à ce genre d’armement.

52. En attendant, on assiste entre pays en développement à une véritable course aux armements qui, pour être plus conventionnels, n’en sont pas moins hautement sophistiqués et excessivement coûteux : coûteux au point de compromettre, peut-être, leurs efforts vers le développement et constituant certainement un gaspillage onéreux dans un monde où tant de pays ont besoin de ces ressources gaspillées. C’est là aussi un courant qui condamne un nombre de plus en plus grand de pays à s’armer aux dépens de leurs besoins de développement les plus fondamentaux.

53. Peut-on alors aspirer à un ordre économique international nouveau, sans consentir à éviter de tels gaspillages de moyens de ressources ?

54. Une année vient de s’écouler depuis que notre assemblée a tenu sa septième session extraordinaire consacrée au développement et à la coopération économique internationale. La résolution adoptée unanimement à cette occasion [*résolution 3362 (S-VII)*] a suscité beaucoup d’espoirs puisque, après des années de confrontation, pays développés et pays en développement ont pu convenir d’une série de mesures de grande portée, appuyées d’engagements précis, notamment de la part des pays développés.

55. Cette année devait être celle du début de la concrétisation de ces engagements pour nous rapprocher de l’objectif ultime qu’est l’instauration du nouvel ordre économique international, dont des principes ont été mis au point lors de la sixième session extraordinaire de l’Assemblée générale et dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*].

56. Force nous est cependant de constater que les progrès enregistrés à ce jour sont insuffisants. C’est ainsi que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [*CNUCED*], qui avait mandat, entre autres, de négocier des modalités d’application de plusieurs décisions de la septième session extraordinaire, a abouti à des résultats bien en deçà des espoirs qui s’y étaient attachés. La Conférence de Paris sur la coopération économique internationale où l’on espérait pouvoir résoudre avant la fin de l’année en cours certains problèmes à caractère urgent, s’est longtemps enlisée dans des discussions dites “analytiques”, sans aboutir aux résultats concrets qui en étaient attendus.

57. Le Conseil économique et social, à sa dernière session, dans sa résolution 2042 (LXI), a unanimement exprimé “sa

vive préoccupation” devant cette lenteur dans l’application des mesures annoncées dans les résolutions et décisions des sixième et septième sessions extraordinaires de l’Assemblée générale. Le Conseil s’est aussi déclaré “profondément préoccupé par le fait que, au cours de la première moitié de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il y a eu, dans la réalisation des buts, objectifs et mesures de politique générale énoncés dans la Stratégie internationale du développement... de sérieuses insuffisances”.

58. Cette confirmation des inquiétudes des pays en développement, émanant d’un organe aussi important que le Conseil économique et social, devrait inciter la communauté internationale dans son ensemble à redoubler d’efforts pour accélérer le processus menant à l’instauration du nouvel ordre économique international.

59. Nous n’avons pas le droit de céder au désespoir, ni de reprendre le chemin de la confrontation stérile que nous avons été unanimes à vouloir abandonner l’année dernière avec la septième session extraordinaire. L’ère du dialogue que nous avons inaugurée devrait pouvoir se poursuivre si nous sommes tous animés d’une volonté politique réelle d’aboutir à des solutions qui tiennent compte des intérêts de tous les pays ainsi que des besoins de l’ensemble des pays en développement sans exception aucune.

60. L’Assemblée générale devrait pouvoir contribuer efficacement à la recherche de ces solutions en donnant des directives susceptibles de faciliter les futures négociations, non seulement celles devant avoir lieu sous les auspices de la CNUCED mais aussi dans d’autres réunions internationales.

61. Nous estimons que dans le même contexte, et dans le cadre de l’examen des points à caractère économique de son ordre du jour pour cette session, l’Assemblée devrait attacher une importance particulière au point intitulé “Révision de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement” (point 65). Tout en n’excluant pas la possibilité de contribuer à la révision éventuelle du document adopté en 1970 [*résolution 2626 (XXV)*] pour le rendre mieux adapté aux conditions actuelles, nous pensons que rien ne devrait empêcher la communauté internationale de commencer le plus tôt possible ses efforts de réflexion et de concertation en vue de l’adoption d’une stratégie pour la prochaine décennie s’inscrivant dans le cadre des résolutions relatives à l’instauration du nouvel ordre économique international.

62. Les Etats Membres qui auront à se pencher sur les points relatifs à la coopération économique et technique entre pays en développement verront que ces pays ont, depuis la dernière session, accompli de nouveaux progrès dans la consolidation de leur coopération, conscients qu’ils sont du fait que leur pouvoir de négociation en vue de l’instauration du nouvel ordre économique international dépend pour une large part de leur capacité à coordonner leurs moyens et leurs efforts dans le cadre d’une collaboration saine et mutuellement avantageuse.

63. La cinquième Conférence des chefs d’Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo et, tout récemment, la Conférence sur la coopération écono-

<sup>2</sup> *Ibid.*, vingt-deuxième session, Séances plénières, 1658<sup>e</sup> séance, par. 22.

mique entre les pays en développement à Mexico, ont permis à ces pays de mettre au point des programmes précis qu'ils espèrent réaliser en application du concept de l'autonomie collective mais en comptant aussi sur la compréhension et, dans plusieurs cas, sur l'aide des pays développés. En effet, le concept de l'autonomie collective n'exclut pas l'autre concept devenu aujourd'hui une réalité, à savoir l'interdépendance des intérêts de tous les pays dans le cadre de la souveraineté de chacun. A cet égard, les pays en développement, réunis à Mexico, ont envisagé la tenue d'une réunion au sommet des Soixante-Dix-Sept. Le Gouvernement tunisien ne manquera pas d'accorder tout l'intérêt qu'elle mérite à l'initiative du Premier Ministre, M. Zulfikar Ali Bhutto, relative à cette intéressante suggestion [voir A/31/208, annexe], dont la mise en oeuvre rehausserait l'importance du contact entre nos pays et en renforcerait certainement l'efficacité.

64. Une autre question particulièrement importante devrait retenir l'attention de cette session. Il s'agit de la restructuration des secteurs économique et social des Nations Unies en vue de les rendre mieux adaptés aux nécessités du nouvel ordre économique international. L'importance de cette question, qui fait l'objet d'une discussion approfondie au sein d'un comité spécial<sup>3</sup>, devrait nous inciter à éviter la hâte afin que nos décisions servent à améliorer réellement l'efficacité du système et en particulier celle des organes principaux de l'Organisation, comme le Conseil économique et social qui a, cette année, rehaussé son prestige en acceptant de se réunir à un niveau élevé et en dehors des sièges habituels, plus précisément en terre africaine, cela en réponse à l'invitation généreuse du Gouvernement de la Côte d'Ivoire. Pour restructurer le système, il convient, à notre avis, d'agir avec prudence afin de ne pas en bouleverser irrémédiablement certains éléments qui ont donné la preuve de leur efficacité.

65. Il n'y a pas que les secteurs économique et social qui nécessitent une restructuration au sein des Nations Unies.

66. D'autres domaines importants appellent aussi une reconsidération du rôle de notre organisation et de ses moyens d'action. Une étude de cette sorte a été entreprise pour le désarmement notamment [A/31/36], et nous savons qu'un grand nombre de pays, dont la Tunisie, souhaiterait même raffermir le rôle de l'Organisation par une série de mesures qui n'exclurait pas la révision de la Charte elle-même.

67. Ce sont là des efforts nécessaires qui doivent être poursuivis; il ne saurait nous échapper cependant qu'il s'agit d'une tâche de longue haleine. Or les problèmes que confronte la communauté internationale présentent, pour la plupart, une urgence telle que l'Organisation doit prendre ses responsabilités sans trop attendre : qu'il s'agisse de la menace de guerre raciale qui pèse sur l'Afrique australe ou qu'il s'agisse du pourrissement de la situation au Moyen-Orient, il nous faut, dans les semaines et les mois à venir, agir avec vigilance pour que les résolutions de l'Assemblée soient appliquées et que des marchandages globaux ne viennent pas compromettre les solutions vraiment durables que nous souhaitons.

68. Ce n'est pas là l'affaire des Africains et des Arabes seulement, encore moins l'affaire des grandes puissances : ce sont là les affaires de paix et de sécurité, et dans un monde de plus en plus petit, où les problèmes sont de plus en plus interdépendants, on ne peut aller à la paix internationale qu'avec le consensus de toutes les nations et on ne peut avancer sur la voie de la sécurité commune qu'en commun.

69. M. KABORÉ (Haute-Volta) ; Monsieur le Président, je voudrais d'abord profiter de l'occasion que vous m'offrez pour remercier M. Gaston Thorn, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Luxembourg, président sortant, de l'habileté et de la patience dont il a su faire preuve lors de la difficile session de l'année dernière de l'Assemblée générale. Ensuite, il n'est que juste de vous adresser l'hommage que vous méritez, après l'élection unanime qui vous a brillamment porté à la présidence de cette trente et unième session de notre assemblée. Vous êtes un homme d'expérience et vos multiples qualités de diplomate nous seront nécessaires pour la conduite d'une assemblée si distinguée, mais parfois si difficile et si houleuse, en raison des intérêts souvent opposés de ses membres. Au demeurant, l'équipe qui vous entoure saura, nous n'en doutons pas, mettre à votre disposition l'expérience qu'elle a des affaires internationales et des débats dans ce temple de la dissertation.

70. Enfin, je me dois de féliciter le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour le dévouement avec lequel il a accompli la mission qui lui a été confiée par la communauté mondiale. L'entreprise est certes difficile, eu égard aux remous constants qui affectent l'humanité. Mais il a toujours su que nous étions au commencement d'un monde où la sagesse est plus que jamais nécessaire, un monde où il faut se faire violence pour sortir des sentiers battus de la médiocrité et de la facilité, un monde où des appétits coupables, des calculs mercantiles l'emportent souvent sur la logique humaine.

71. Une fois de plus, nous voici réunis dans cette assemblée pour débattre et trouver des solutions adéquates aux nombreux problèmes qui se posent dans le monde, où se mélangent la peur de la folie humaine et l'espoir en l'intelligence de l'homme. Dans cette perspective, la Haute-Volta est prête à apporter sa contribution.

72. Depuis des décennies que l'Organisation des Nations Unies mène son combat pour la justice et la liberté de l'homme, personne ne peut nier qu'elle ait obtenu quelques succès, et qu'elle soit même devenue l'espoir suprême de certains. Mais les succès obtenus çà et là, de par le monde, par les peuples en lutte, directement ou indirectement, grâce à notre organisation, ne doivent pas nous faire décerner un certificat de satisfaction et de bonne conscience. Nous devons nous en réjouir, certes, car la victoire des peuples, où qu'ils soient, est notre victoire.

73. Ainsi, nous ne pouvons nous empêcher d'applaudir les grands succès de la lutte de libération en Afrique et ailleurs. Dans ce domaine, des événements d'une portée considérable se sont produits, laissant toujours les forces colonialistes affligées. Nous sommes heureux, à ce propos, de saluer l'indépendance des Seychelles et leur admission au sein de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>3</sup> Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

74. Ainsi, nous nous félicitons que la paix soit revenue au Viet Nam et au Cambodge, et que ces pays aient retrouvé leur unité naguère perdue. En même temps, nous sommes en droit de nous interroger sur la non-admission au sein de l'Organisation de la République socialiste du Viet Nam et de la République populaire d'Angola. Ces deux pays sont indépendants et possèdent tous les attributs de la souveraineté. Le veto mis par un membre permanent du Conseil de sécurité à leur admission au sein de l'Organisation des Nations Unies est, pensons-nous, un abus inexplicable de ce droit exorbitant que certains pays se sont arrogé et qui est remis en cause de plus en plus chaque jour parce qu'employé à mauvais escient.

75. C'est pourquoi il serait aussi dangereux d'oublier que ce que nous considérons comme des acquis a souvent été obtenu en dehors de cette organisation, et quelquefois à son corps défendant, et ce à cause de certains d'entre nous qui s'accrochent à des privilèges injustes et dangereux. La tâche à accomplir reste immense, et il est peut-être temps de penser à rénover nos méthodes de travail et nos manières de penser. Malgré les grands discours que nous faisons depuis des années, les problèmes de la guerre et de la paix, ceux de la faim, de la justice élémentaire et de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes attendent toujours des solutions adéquates. En voici quelques exemples.

76. Le défi constant que les régimes minoritaires de l'Afrique australe opposent depuis plus d'un quart de siècle à notre organisation n'est-il pas frappant ?

77. En effet, dans cette partie du continent africain, le régime barbare de l'*apartheid*, malgré le soutien des pays occidentaux, étouffe dans un système qui lui devient de plus en plus insupportable. Mais il serait naïf de croire qu'il est prêt à faire amende honorable devant la communauté internationale. Bien au contraire - et comme chacun le sait - la politique raciste sud-africaine s'est intensifiée et consiste, à l'extérieur, en une agression contre les pays africains voisins et, à l'intérieur, en une répression féroce contre les opposants à l'*apartheid*. Le nombre des morts de Soweto, d'Alexandra, de Johannesburg et les attaques forcenées contre la Namibie, la Zambie et le Mozambique en sont les témoignages éloquents.

78. Pendant que Vorster, Ian Smith et ceux qui les soutiennent se déchaînent féroce contre les Noirs, nous parlons ici de droits de l'homme à préserver, nous votons avec peine des résolutions laborieusement étudiées qui demeurent le plus souvent inappliquées. La situation dans cette région de l'Afrique devra-t-elle rester l'image vivante de l'impuissance de l'Organisation ?

79. L'histoire ne nous a-t-elle pas déjà pris de court quant à la solution de ce problème ? En tout cas, les populations de cette région savent ce qu'elles veulent; leur révolte, qui ne fait que commencer, est l'aboutissement normal d'un processus qui a été déclenché dès lors que la politique d'*apartheid* a été conçue. Les manoeuvres, les intimidations, les séquestrations, les tortures et les massacres n'y changeront rien.

80. La solution des problèmes sud-africain, namibien et rhodésien n'est nulle part ailleurs que dans la règle de la majorité. Si nous sommes clairvoyants et que nous agissons

maintenant, elle pourra peut-être encore être pacifique. Mais si certains s'obstinent à s'accrocher à leurs intérêts égoïstes dans la région, elle n'aura d'autre issue que la violence. L'alternative est donc claire. Pour nous, Africains, il est de notre devoir de soutenir nos frères qui luttent pour leur liberté, quelle que soit la forme de leur combat.

81. Au Moyen-Orient, la force continue à primer le droit. Le conflit israélo-arabe connaît une accalmie trompeuse que viennent démentir de temps en temps les manifestations d'une population palestinienne frustrée de ses droits inaliénables cependant qu'Israël s'installe avec bonne conscience, malgré une désapprobation unanime, dans les territoires qu'il a occupés par la force en 1967.

82. Depuis l'accord de désengagement de l'année dernière, aucun progrès notable n'a été accompli vers la paix.

83. Vis-à-vis de ce problème, la position de mon pays est connue. Comme nous le disions déjà l'année dernière<sup>4</sup>, par-delà l'évacuation des territoires arabes occupés, l'instauration d'une paix durable dans cette région passe par la reconnaissance et, surtout, la matérialisation des droits légitimes du peuple palestinien. C'est dire qu'un règlement juste et durable du problème du Moyen-Orient devrait être fondé sur une solution d'ensemble prise en considération tous les aspects du problème. A cet égard, le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [A/31/35] mérite d'être sérieusement pris en considération.

84. Dans cette même région, le problème libanais nous préoccupe. S'il est vrai que depuis toujours ce pays contenait en lui-même les germes d'un affrontement, il y a lieu de reconnaître que la communauté internationale n'a pas fait les efforts appropriés pour résoudre ce problème, qui a été compliqué et envenimé à loisir par les parties intéressées, proches ou éloignées du conflit, au mépris de la paix et des vies humaines. Nous formulons l'espoir que ce grand peuple pourra trouver encore une fois en lui-même la force de dépasser ses rivalités internes.

85. La péninsule coréenne a vu la tension monter brusquement au cours de cette année 1976. Si les deux parties de ce pays s'accordent à poursuivre le même objectif, à savoir l'unification du pays, il s'avère cependant que les voies et moyens pour y parvenir sont autrement divergents. Il y a cependant une chose qui est sûre et que nous, en Haute-Volta, n'avons cessé d'affirmer au fil des années, c'est que le problème coréen doit se régler pacifiquement entre Coréens eux-mêmes et à l'abri de toute intervention et de toute surenchère étrangères. Notre position repose sur les principes suivants : le refus de la transposition des conflits dans les pays en voie de développement; le refus des bases militaires étrangères où que ce soit; enfin, le fait que rien ne peut se régler sans le consentement acquis du peuple concerné.

86. C'est pourquoi nous pensons que le retrait des troupes étrangères qui stationnent dans cette région est nécessaire, voire indispensable, à la paix, et que l'introduction massive d'armes modernes y est dangereuse.

<sup>4</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2366<sup>e</sup> séance.

87. Ensuite, il y a lieu que toutes les parties intéressées commencent des pourparlers pour remplacer l'Accord d'armistice - qui dure depuis 23 ans - par un accord de paix ou tout autre arrangement propre à sauvegarder la paix dans cette région.

88. De même, Chypre n'a pas encore pu surmonter la crise interne provoquée par l'invasion étrangère. Malgré les résolutions des non-alignés et de l'Organisation des Nations Unies, il semble que l'île ait été engagée dans un processus de partition qui n'est peut-être pas de bon aloi. Nous réaffirmons que l'intégrité territoriale, l'indépendance et le non-alignement de la République chypriote doivent être sauvegardés et que les problèmes qui se posent entre les deux communautés de l'île devraient être réglés dans un esprit de compréhension et au mieux des intérêts du pays tout entier.

89. Enfin, aux Comores, nous devrions rejeter toute tentative visant à promettre l'intégrité territoriale de cet Etat Membre des Nations Unies.

90. Sur le plan économique, la situation n'est pas meilleure.

91. En effet, par-delà les problèmes que je viens d'évoquer et qui constituent des sources de préoccupation fondamentales, l'évolution intervenue ces derniers temps dans les relations internationales a créé un champ de bataille où l'issue de la lutte sera tout aussi déterminante pour la coexistence pacifique que nous visons à instaurer et à sauvegarder entre les nations.

92. Les crises économiques contemporaines ont conféré un rôle prépondérant aux relations économiques et commerciales internationales, qui sont devenues un facteur primordial de renforcement de la paix et de la sécurité mondiales.

93. Nul ne peut plus contester que la réalisation d'un nouvel ordre économique plus juste et plus équitable exige des changements fondamentaux aux modèles traditionnels de relations économiques et commerciales.

94. Les crises des années 70 nous ont amenés à constater que les théories de croissance, qui ont jusqu'à présent constitué le cadre d'approche aux problèmes de développement, n'ont entraîné ni la réduction de la pauvreté des masses, ni la fin de l'exploitation, ni l'égalité sociale, ni la garantie du droit au travail.

95. C'est aux fins de contribuer efficacement à l'avènement des changements structurels requis que le tiers monde a, inlassablement, pris une part très active aux différentes concertations internationales qui ont eu lieu ces dernières années et qui ont touché tous les domaines : l'environnement et l'habitat, la population et l'emploi; l'industrialisation; les problèmes alimentaires; le droit de la mer et autres problèmes sectoriels de commerce et de développement.

96. Mais si les pays en voie de développement recherchent honnêtement et assidument des solutions négociées à ces problèmes par le dialogue et la concertation, les pays

développés leur opposent et leur imposent un dialogue de sourds.

97. La Haute-Volta est ouverte au dialogue, mais ne soutiendra pas un dialogue utilisé soit comme une arme de diversion, soit, en définitive, comme un moyen de se dérober à l'action concrète. Tout dialogue devrait être fondé sur la volonté politique réelle des participants d'instaurer des relations économiques internationales justes et démocratiques, conformément aux objectifs du nouvel ordre économique international.

98. Mais, hélas ! certains pays développés ne sont pas disposés à accepter les transformations structurelles fondamentales qu'appelle le nouvel ordre économique international. Ces pays s'évertuent par tous les moyens à s'opposer aux justes demandes et aux propositions rationnelles soumises par les pays en développement pour mettre fin à un système qui a construit la prospérité d'une minorité sur la médiocrité matérielle de la grande majorité.

99. Les pays développés devraient accepter la nécessité d'une mutation fondamentale à leurs propres niveaux : de la simple tolérance ou acceptation des propositions des Soixante-Dix-Sept, ils devraient se muer en agents qui, consciemment, mettent tout en oeuvre pour que nous puissions atteindre les buts que la communauté internationale appelle de tous ses voeux.

100. Malheureusement, nombreuses sont les actions importantes et urgentes qui n'attendent que la volonté politique des pays développés pour leur mise en oeuvre. Comme l'a dit le Secrétaire général lors de la soixante et unième session du Conseil économique et social à Abidjan :

"Même si, dans les dialogues en cours, les concepts étroitement liés d'une économie mondiale mieux intégrée et d'une dynamique division internationale du travail se sont imposés avec plus de force, les mesures concrètes mises en oeuvre pour faciliter l'accès des produits des pays en développement sur les marchés du monde industrialisé n'ont, jusqu'à présent, ni la portée ni l'ampleur qui permettraient à ces pays en développement de trouver leur place légitime dans un schéma mondial rationnel<sup>5</sup>."

101. Ces pays en développement ont soumis des propositions concrètes en vue de la solution de leurs problèmes les plus importants et les plus urgents : commerce des produits de base, transfert des ressources, industrialisation, transfert des techniques et accroissement de la production agricole, et soutien aux efforts des pays en développement pour renforcer leurs liens de coopération.

102. Il ne pourra pas être dit que les pays en développement n'ont pas fait montre de la volonté politique nécessaire pour trouver des solutions négociées aux problèmes économiques très importants intéressant toute la communauté internationale, soit à leur niveau, soit dans un cadre plus élargi. C'est ainsi que les pays en développement ont tenu des concertations à Manille, à Istanbul, à Colombo

<sup>5</sup> Pour un résumé de cette déclaration, voir *Documents officiels du Conseil économique et social, soixante et unième session, 2006<sup>e</sup> séance.*

et à Mexico le mois dernier. Pays développés et pays en développement ont eu des rencontres à Nairobi, à New York, à Abidjan, à Genève, aux fins d'une coopération plus efficace.

103. Nous sommes toujours disposés à déployer les efforts requis pour arriver à un consensus par le dialogue, et nous souhaitons que cesse toute temporisation indue.

104. Malgré les efforts qui ont été consacrés ces dernières années au travail consistant à identifier les besoins fondamentaux des pays en développement pour leur permettre de participer, à la place qui leur revient, dans l'équité, la justice et le respect mutuel, à la recherche d'un modèle de vie plus harmonieux sur notre planète, les objectifs modestes de croissance adoptés pour les années 1970 semblent aujourd'hui amplement compromis.

105. Nous constatons ainsi que les progrès relatifs des premières années de la décennie accusent une phase de décélération dangereuse : le taux moyen de croissance dans la plupart des pays en développement est à peine de 3 p. 100, et la croissance annuelle par habitant en produit réel est de 0,3 p. 100, alors que l'objectif fixé pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement est de 3,5 p. 100. Ces taux ont été réduits d'un tiers environ entre 1973 et 1975. Pis encore, les pays les moins avancés sont en régression nette et la Haute-Volta est bien placée pour le savoir.

106. Les exportations des pays en développement ont augmenté en moyenne d'un peu moins de 4 p. 100 par an, chiffre bien inférieur à l'objectif de plus de 7 p. 100 fixé pour la deuxième Décennie pour le développement. Ces deux dernières années, les exportations de produits primaires des pays développés ont augmenté de 3 p. 100 pendant que celles des pays en développement diminuaient de 6 p. 100.

107. Le déficit commercial de la plupart de ces pays est passé de 34 milliards de dollars en 1974 à 45 milliards de dollars en 1975. Le poids du service de la dette n'a cessé d'augmenter : le service de la dette extérieure atteint déjà 15 p. 100 de la valeur des exportations des pays en développement.

108. L'aide extérieure reçue par ces pays ne suffit plus à couvrir le service de la dette. Le déficit de leur balance de paiements, qui était de 12 milliards de dollars en 1973, est passé à 45 milliards de dollars en 1975. Alors que les pays africains ont connu, globalement, des excédents de balance de paiements d'environ 600 millions de dollars en 1973, ces excédents se sont transformés en déficit de près de 150 millions de dollars en 1974; le déficit pour l'année 1975 a été encore plus important.

109. A cette situation déjà préoccupante vient s'ajouter un durcissement des conditions de prêts : ce qui laisse présager de graves difficultés pour beaucoup de pays en développement.

110. Les besoins de financement des pays en développement jusqu'à la fin de la présente décennie s'élevaient à 60 milliards de dollars. Et pourtant, fort paradoxalement, le monde qui n'a consacré qu'une quinzaine de milliards de

dollars à l'aide publique au développement en 1975 est celui-là même qui dépense chaque année 300 milliards de dollars pour les "exigences de sa défense".

111. En matière d'assistance technique, le Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD] dont nous attendons beaucoup n'a pas les ressources requises pour faire face efficacement aux tâches nouvelles que les États lui confient : le manque de ressources explique la révision draconienne des plans et des programmes en 1975 et 1976 qui a même affecté des pays tels que le nôtre qui aurait dû être à l'abri de telles mesures en raison de notre situation particulière. Ainsi, pour les pays bénéficiaires de l'assistance du PNUD, à la fin du premier cycle de programmation, le taux d'exécution sera, en termes réels, inférieur à ce qu'il était au début du cycle en 1972.

112. Nous continuons à attirer l'attention toute particulière de la communauté internationale sur la situation spécifique des pays les moins avancés et des pays sans littoral. Les mesures spéciales prévues en leur faveur n'auront la portée escomptée que si les pays développés sont animés de la volonté politique requise pour mobiliser et conjuguer pendant les quatre prochaines années les moyens financiers et techniques nécessaires à la réalisation des transformations structurelles qu'appellent leurs situations économiques. Sans une telle opération chirurgicale, nous doutons que les palliatifs en cours ou envisagés puissent répondre à l'attente de la communauté internationale.

113. A cet égard, nous nous félicitons des efforts tout particuliers déployés par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la CNUCED afin d'aider les pays les moins avancés à rechercher les solutions les mieux adaptées à leurs circonstances particulières en matière d'industrialisation et de commerce.

114. C'est l'occasion également pour nous de remercier ici tous les pays développés ou en développement qui, sur le plan bilatéral ou multilatéral, n'ont pas épargné leurs efforts pour nous aider à résoudre nos problèmes structurels ou conjoncturels. Nous espérons qu'ils continueront leurs actions de manière à nous permettre de disposer de l'appoint dont nous avons besoin pour résoudre nos difficultés présentes et amorcer les étapes suivantes de notre développement économique et social.

115. Nous continuons donc à avoir un besoin très important d'assistance financière aux conditions les plus favorables possibles, puisque les secteurs qui sont destinataires de nos investissements ne sont pas ceux où les critères de rentabilité économique peuvent être utilisés rigoureusement. C'est le cas en particulier de nos investissements dans le secteur de l'agriculture en vue d'assurer l'équilibre alimentaire de nos populations.

116. Les efforts des pays en développement visant à atteindre un taux plus élevé de production agricole n'ont pas été couronnés de succès : le taux de croissance annuel n'a atteint que 2 à 2,5 p. 100, ce qui est inférieur au taux atteint pendant la première décennie qui était de 3 p. 100. L'objectif arrêté pour la présente décennie est de 4 p. 100.

117. Il en est découlé pour les pays en développement des importations nettes de céréales qui ont atteint environ 39

millions de tonnes en 1974-1975, soit environ 13 p. 100 de la production intérieure, c'est-à-dire un pourcentage double de celui du début de la décennie; les pays en développement sont aujourd'hui plus généralement tributaires des importations de céréales qu'au début de la décennie. Cette situation est aggravée par une sécheresse persistante, qui frustre les efforts des pays concernés.

118. A la lumière de ces considérations, les pays développés auraient dû redoubler d'efforts pour que le Fonds international de développement agricole devienne opérationnel le plus tôt possible. En attendant, l'action internationale devrait continuer, conformément aux recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation<sup>6</sup> à savoir : aider les pays affectés à faire face aux disettes causées par la sécheresse et autres catastrophes naturelles; et répondre aux besoins des pays ayant des déficits en denrées alimentaires.

119. Nous réitérons notre appel pressant aux pays développés afin qu'ils apportent le soutien supplémentaire nécessaire pour que le Fonds international de développement agricole, qui a engendré tant d'espoirs, puisse entamer sa tâche primordiale sans plus tarder. C'est l'occasion pour nous de parler ici de la Conférence des Nations Unies sur la désertification, prévue pour 1977. Nous espérons très sincèrement que les travaux préparatoires et les réunions régionales nous permettront de disposer d'un instrument orienté vers l'action, sur la base duquel la communauté internationale pourra lancer une lutte sans merci contre ce phénomène dont le danger pour notre planète est de plus en plus évident. C'est une lutte qui pourrait être associée fort utilement à celle visant à intensifier la production agricole.

120. A propos de cette quatrième décennie de l'existence des Nations Unies, l'optimisme n'est pas débordant. En fait, les défis à la paix et au développement n'ont pas été relevés et ce à cause d'un certain égoïsme qui se manifeste dans les relations internationales. Cependant, nous ne devons pas nous décourager car nous avons l'imagination et les ressources humaines et matérielles nécessaires à notre action. Mais il faut que chacun d'entre nous s'engage résolument à mener cette lutte noble et idéale pour libérer les deux tiers de l'humanité de la misère, de l'exploitation, de l'ignorance et de la domination.

121. M. ALLON (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé dans la discussion générale pour vous féliciter, au nom de la délégation israélienne, de votre élection unanime aux importantes fonctions de président de l'Assemblée générale.

122. Au nom de ma délégation, j'adresse également nos félicitations à M. Thorn, qui a présidé aux délibérations de la trentième Assemblée générale avec tant de distinction, et au Secrétaire général, M. Waldheim, pour son dévouement et son zèle dans l'exécution de sa lourde charge.

123. Alors que l'Organisation des Nations Unies entre dans sa quatrième décennie, quel aspect présente-t-elle ? Maté-

riellement, l'Organisation marche bien. Il convient cependant de se demander si les principes de la Charte des Nations Unies, tels qu'ils ont été arrêtés il y a 31 ans à San Francisco, ont tous aussi bien résisté; si intellectuellement et moralement les Nations Unies ont subi avec succès l'épreuve de l'expérience — expérience d'une génération qui, sans avoir connu les dévastations d'une guerre mondiale, n'en a cependant pas moins été témoin de graves conflits armés, de massacres, de terrorisme politique, d'esclavage, de tyrannie, qui a connu la persécution, la faim et la misère dans trop de régions du monde, tout au long de l'existence des Nations Unies. Malheureusement, il faut bien répondre à cette question par la négative.

124. Il est incontestable que l'opinion publique mondiale est de plus en plus déçue par les Nations Unies; de plus en plus frustrée par l'opportunisme et l'hypocrisie d'un si grand nombre de ses débats et de ses décisions; de plus en plus dégoûtée par le pouvoir d'une majorité mécanique qui peut utiliser l'Organisation à ses propres fins, par exemple en muant une initiative tendant à mettre le terrorisme hors la loi en une apologie du terrorisme, ou en faisant de la Commission des droits de l'homme une tribune où les coupables se transforment en accusateurs tandis que les innocents sont condamnés. Dans la terminologie faussée qui est utilisée ici, un agresseur vaincu est présenté comme une victime, tandis qu'un défenseur victorieux est présenté comme un agresseur; ceux qui refusent de traiter avec leurs voisins sont salués comme épris de paix, tandis que ceux qui souhaitent les négociations de paix sont traités de fauteurs de guerre.

125. La liste des exemples qui montrent l'écart entre les pratiques actuelles des Nations Unies et la Charte est longue, et je n'ai pas besoin de m'y attarder.

126. Dans une large mesure, l'Assemblée générale est devenue la tribune des rhétoriques creuses et des recommandations arbitraires, sans grand rapport avec le droit, la justice ou la réalité internationale. En fait, il semble que l'Assemblée générale n'arrive jamais à toucher le fond de l'absurde; elle a même connu le comble de l'inutilité en adoptant au cours d'une même session deux résolutions opposées sur le même sujet.

127. Je citerai deux exemples tirés de la trentième session de l'Assemblée générale qui viennent à l'appui de mes dires. L'un est la tentative aussi ridicule que méchante de flétrir le mouvement de libération nationale du peuple juif en le qualifiant de racisme et de discrimination raciale; l'autre est l'épisode bizarre de la création du comité de 20 membres, à partir d'une résolution que l'Assemblée générale n'avait pas compétence pour l'adopter, sans parler de la composition tendancieuse et non représentative du Comité lui-même, et du rapport du Comité qui non seulement constitue une intervention flagrante dans les affaires internes d'un Etat Membre, mais est en outre un appel à son démembrement progressif.

128. L'histoire reléguera ces résolutions dans l'oubli, et la honte retombera sur ces pays qui ont voté pour elles.

M. Moreno Martínez (République Dominicaine), vice-président, prend la présidence.

<sup>6</sup> Voir Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation, Rome, 5-16 novembre 1974 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.3), chap. II.

129. Mais le système des Nations Unies est une caractéristique essentielle de la scène internationale de notre époque et il n'est guère concevable d'envisager le monde sans cette organisation. Néanmoins, il faut guérir notre organisation des graves maladies qui l'affligent; il faut revenir à la Charte; il faut mettre un terme à l'affrontement acrimonieux qui est une caractéristique constante de nos délibérations; il faut rendre aux consultations et à l'accord leur primauté; les Nations Unies, et particulièrement les institutions spécialisées, doivent renoncer à la voie dangereuse de politisation dans laquelle elles ont été entraînées par les obsessions arabes au sujet d'Israël, pour pouvoir se consacrer à leurs tâches sociales, humanitaires, scientifiques et techniques qui sont leur raison d'être et qu'elles exécutent fort bien lorsqu'on les laisse faire; et, enfin, il faut que tous les Membres puissent participer à part entière à toutes les activités des Nations Unies sur un pied d'égalité, en fonction de l'ordre purement alphabétique, au lieu du système discriminatoire des blocs.

130. Les efforts tendant à instaurer un nouvel ordre économique international et un nouvel ordre pour les échanges commerciaux retiennent tout spécialement l'intérêt dans le monde et dans le système des Nations Unies.

131. Israël fait partie d'un petit groupe de pays du monde en développement qui, bien que maigrement dotés par la nature, ont par leur labeur et par l'application de la science et de la technique atteint un niveau prometteur de développement. Ces pays ont un rôle spécial à jouer parce qu'ils nous montrent ce qui peut être fait même dans les situations les plus difficiles.

132. Il est donc important, selon moi, que les pays en développement ne considèrent pas seulement ce que les pays plus fortunés du monde industrialisé peuvent faire pour eux mais ils doivent se demander ce qu'ils peuvent faire pour eux-mêmes et ce qu'ils peuvent faire l'un pour l'autre. Comme notre sage Hillel le disait voici 2 000 ans : "Si je ne suis pas pour moi-même, qui sera pour moi ? Mais si je ne m'occupe que de moi-même, qui suis-je ? Et si ce n'est pas maintenant, alors quand ?"

133. En ce qui nous concerne, nous avons essayé, lors de la septième session extraordinaire et lors de la quatrième session de la CNUCED, de proposer quelques idées que plusieurs délégations ont trouvées utiles et constructives.

134. Le mieux que nous puissions faire est donc de mettre notre expérience au service de la solution des grands problèmes qui assaillent une bonne partie du tiers monde, et à la disposition de ceux qui veulent en tirer partie. Depuis de longues années déjà, la politique du Gouvernement israélien a visé à établir des programmes de coopération technique avec d'autres pays en émergence et pays en développement, et, en fait, nous sommes vraiment fiers de ce que, malgré toutes les limites qui nous ont été imposées par la nature, et malgré les lourds fardeaux que nous devons supporter en raison de l'absence d'un règlement pacifique au Moyen-Orient, nous soyons en ce moment en mesure de coopérer dans le domaine technique ou autre avec plus de 50 pays représentés ici dans cette salle.

135. L'un de ces domaines touche à la mise en valeur des ressources hydrauliques dans les climats semi-arides. En vue

des prochaines conférences des Nations Unies sur l'eau et la désertification qui doivent avoir lieu l'an prochain, l'expérience pratique d'Israël en matière de prospection et de gestion des ressources hydrauliques, ainsi que la mise au point de méthodes efficaces d'irrigation, qui intéresse déjà un certain nombre de pays ayant des problèmes analogues, pourrait être susceptible d'une plus large application.

136. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer vient de terminer sa cinquième session ici à New York, et il est assez inquiétant de constater qu'elle n'a enregistré aucun progrès réel dans le sens d'un accord international acceptable.

137. La tendance aux décisions unilatérales des Etats qui augmentent la largeur de leurs eaux territoriales ou proclament des zones économiques s'affirme sans avoir pour contrepoids la réaffirmation internationale de règles garantissant la liberté essentielle de la navigation et du survol des mers et des détroits. Voilà une situation regrettable qui, hélas ! ne peut que faire monter les tensions internationales.

138. Un autre problème qui n'est toujours pas résolu est celui que nous pose la noble idée que le fond des mers au-delà des zones économiques constitue le patrimoine commun de l'humanité. Un compromis réaliste entre cette idée et son application pratique dans l'intérêt de toutes les nations semble toujours bien éloigné.

139. Bon nombre de représentants, qui ont pris la parole avant moi, ont condamné le terrorisme international qui s'est étendu, ces dernières années, sur la surface de la terre comme un cancer.

140. Rien ne saurait excuser le terrorisme. Aucune cause ne saurait le justifier ou le tolérer. C'est une activité criminelle, totalement aveugle dans ses effets, qui frappe délibérément les éléments mêmes de la population que toute société cherche à protéger : les innocents, les faibles, les gens sans défense, les femmes et les enfants.

141. Le rôle des Nations Unies pour combattre le terrorisme est bien piètre. En 1972, après le massacre des athlètes israéliens aux jeux Olympiques par une bande de terroristes arabes, le Secrétaire général a fait inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale une question concernant les mesures visant à prévenir le terrorisme et autres formes de violence qui mettent en danger ou anéantissent d'innocentes victimes, ou compromettent les libertés fondamentales<sup>7</sup>. Nous savons tous ce qu'il est advenu de cette noble initiative; elle a été délibérément sabotée par un groupe d'Etats qui ne cherchaient pas à prévenir le terrorisme mais à l'encourager, à l'aider et à s'en faire les complices, en partant de l'idée qu'ils resteraient à l'abri du fait que ce terrorisme semblait servir leurs propres intérêts.

142. Tout le monde se trompait lourdement. Personne, en effet, n'est à l'abri et certains des Etats, dont les représentants s'efforcèrent avec le plus d'éloquence d'éluder toute

<sup>7</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 92 de l'ordre du jour, document A/8791 et Add.1.

action efficace des Nations Unies, se sont eux-mêmes trouvés victimes du terrorisme au cours des dernières semaines; je citerai la Yougoslavie, l'Inde, l'Égypte, et même la Syrie. Le libellé de la question, dénaturé maintenant au point de pouvoir passer pour une apologie et une justification du terrorisme plutôt que pour un appel à l'action en vue de supprimer ce fléau, demeure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, mais chacun sait bien qu'il n'en sortira rien.

143. La question est pourtant fondamentale pour la communauté internationale, car l'attitude qu'adoptera cette organisation à l'égard du terrorisme reflétera clairement sa force morale et son sens de la responsabilité internationale.

144. Aujourd'hui, le terrorisme est tout spécialement létal, ce pour trois raisons essentielles : le fait que les terroristes peuvent se procurer des armes modernes perfectionnées capables de causer des pertes de vies humaines et des destructions considérables; la complicité de certains Etats qui leur procurent ces armes, fréquemment transportées par la valise diplomatique, et qui assurent aux terroristes un abri ainsi que toutes les facilités; la répugnante pratique de l'enlèvement d'otages innocents aux fins de chantage.

145. La délivrance par Israël, en juillet, des otages dans l'Airbus d'Air France à Entebbe a démontré que, quand la volonté existe, il est possible même à un petit Etat de combattre efficacement le terrorisme. Cependant, de telles opérations ne seraient pas nécessaires si les terroristes et kidnappeurs en puissance savaient qu'ils ne trouveraient refuge et appui nulle part dans ce monde.

146. Israël se félicite par conséquent de la proposition faite le 28 septembre par le Vice-chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, à l'effet que les Nations Unies rédigent une convention interdisant la prise d'otages sur le plan international et prévoyant la poursuite et l'extradition des coupables [7<sup>e</sup> séance, par. 113]. Ce serait là un pas important dans la bonne direction, et cette assemblée perdrait toute crédibilité en tant qu'instrument international effectif si elle ne l'accomplissait pas.

147. Mais étant donné l'extrême gravité du problème et la performance très regrettable des Nations Unies quant à la manière de le traiter, nous nous leurrerions si nous nous imaginions que cela pourrait suffire. Car ce n'est que par une coopération multinationale et une action organisée et concertée entre Etats que l'on pourra vraiment prétendre lutter contre le terrorisme et venir à bout de ce crime abominable.

148. Les ennemis d'Israël dans cette organisation s'efforcent par tous les moyens de convaincre le monde qu'il existerait des similitudes entre le sionisme et l'*apartheid*, et ils montent en épingle les relations entre Israël et l'Afrique du Sud pour chercher à tirer tout le parti possible d'un dossier frauduleux. Le racisme et la discrimination raciale, sous quelque forme qu'ils se présentent, y compris l'*apartheid*, répugnent à mon pays et à mon peuple. Les préceptes fondamentaux du judaïsme sont inconciliables avec quelque forme de racisme ou de discrimination que ce soit. Les Juifs sont les victimes classiques de la discrimi-

nation raciale, et, au cours des siècles, nos martyrs se sont chiffrés par dizaine de millions.

149. Il est tout aussi spécieux de mettre en exergue les liens entre Israël et l'Afrique du Sud alors que la plus grande partie du monde a elle-même des liens avec ce pays. Selon les plus récentes statistiques, le commerce extérieur de l'Afrique du Sud a atteint la somme de 12 milliards en 1974, et, sur ce montant considérable, la part d'Israël représente moins de deux cinquièmes de 1 p. 100, — une part beaucoup plus modeste que celle de nombreux pays arabes et de plusieurs pays africains. Les forces armées de la République sont nombreuses, équipées d'armes modernes : tanks, artillerie, avions, destroyers et sous-marins. Ce n'est pas Israël qui les lui a fournis.

150. Dans ma déclaration devant l'Assemblée générale l'an dernier<sup>8</sup>, j'ai indiqué qu'Israël, quant à lui, avait deux critères pour juger la politique de détente ayant trouvé son expression formelle dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe tenue à Helsinki. Ces deux critères sont que la détente doit s'appliquer autant au Moyen-Orient qu'à l'Europe et qu'à d'autres régions du monde, et que les dispositions humanitaires de l'accord d'Helsinki doivent être scrupuleusement mises en oeuvre. Or, sur ces deux points, la détente nous a apporté de profondes déceptions.

151. Je déclare ici que la détente n'a pas été ressentie au Moyen-Orient. En outre, j'ai le regret de devoir dire qu'aucune amélioration n'est intervenue dans la situation des Juifs en Union soviétique au cours de l'année dernière. La sortie de l'Union soviétique — un droit garanti dans la Déclaration universelle des droits de l'homme comme dans l'accord d'Helsinki — reste sévèrement restreinte, les Juifs qui insistent sur leurs droits étant l'objet de tracasseries constantes de la part des autorités, étant aussi renvoyés de leurs emplois et, dans certains cas, arrêtés et emprisonnés. J'invite une fois de plus le Gouvernement de l'Union soviétique à permettre aux Juifs qui le désirent de s'en aller afin de rejoindre leur famille en Israël.

152. La situation des Juifs en Syrie demeure tragique, une petite communauté continuant d'y être retenue comme otage. Les Juifs sont victimes de la persécution et de l'oppression; leurs mouvements à l'intérieur de la Syrie même sont circonscrits et de sévères restrictions sont mises à leurs voyages à l'étranger. Or, il est bien évident que ces 5 000 hommes, femmes et enfants ne sauraient représenter un élément d'une telle importance pour le Gouvernement Syrien. Pourquoi alors les détient-ils ?

153. Lorsque j'ai pris la parole devant cette assemblée, l'an dernier, la guerre au Liban durait alors depuis six mois. A l'époque, 5 000 personnes y avaient déjà trouvé la mort et on comptait près de 18 000 blessés. Douze mois plus tard, le carnage se poursuit. A l'heure actuelle, plus de 40 000 hommes, femmes et enfants ont perdu la vie, plus de 100 000 personnes ont été blessées — cela sur une population totale de moins de 2 millions et demi d'âmes. Cela représenterait, par rapport à la population des Etats-Unis, 13 millions de tués et de blessés, 15 millions par rapport à celle de l'Union soviétique, 3 millions par rapport à celle de

<sup>8</sup> *Ibid.*, trentième session, Séances plénières, 2368<sup>e</sup> séance.

la France. Les ruines et les dévastations sont pour ainsi dire au-delà de toute description; la plupart des opulentes villes et des florissants villages du Liban ont été convertis en de sanglantes zones dévastées sans merci.

154. Ainsi, pendant une année et demie, un Etat Membre des Nations Unies s'est saigné à mort sous les yeux du monde entier. A l'origine, on prétendait qu'il s'agissait d'une guerre civile, et que l'affaire échappait par conséquent à la compétence du Conseil de sécurité. Nul ne saurait plus soutenir cet argument maintenant que l'on connaît et reconnaît une intervention armée massive de troupes arabes étrangères, régulières et irrégulières : troupes syriennes, irakiennes et libyennes, pour ne mentionner que les contingents les plus importants. Mais pas un mot, pas un soupir de la part du Conseil de sécurité !

155. Le silence de l'Organisation mondiale face à cette tragédie est un présage inquiétant pour tous les petits Etats. Il est manifeste qu'un pays qui compte sur les Nations Unies pour sa sécurité, un pays qui ne peut pas se défendre par ses propres moyens, est condamné.

156. Il y a encore une conclusion à tirer de cette situation : pendant des années, le monde a été soumis à une propagande effrénée colportant l'idée qu'Israël devrait être remplacé par ce qu'on a convenu d'appeler un Etat démocratique laïque, où musulmans, chrétiens et juifs vivraient dans une béate amitié. Mais où est cet admirable mirage ? Où est-il parti ? Il s'est évanoui dans le feu du Liban; il a été détruit par les mêmes bandes de terroristes qui font partout couler le sang.

157. Israël est un voisin immédiat du Liban et se préoccupe de ce qui s'y passe. Notre désir premier, le plus cher, c'est que la paix et le calme reviennent au Liban, car telle est la condition fondamentale de la réaffirmation de l'indépendance nationale et de l'intégrité territoriale de ce malheureux pays. En outre, nous comptons que la structure constitutionnelle du Liban sera à l'avenir arrêtée par les citoyens du Liban, dans leurs communautés respectives, et par eux seuls. Nous comptons que les troupes étrangères, régulières et irrégulières, quitteront le pays et, par-dessus tout, que le Liban ne sera plus jamais une base d'attaque contre Israël et contre son peuple.

158. Mais si le Liban constitue le conflit le plus grave, à l'heure actuelle, il n'est pas le seul conflit qui mette en cause les pays du monde arabe. Il y en a bien d'autres. Il suffit d'en dresser la liste, qui peut être même des plus bizarres à première vue.

159. Il y a d'abord une âpre querelle entre l'Irak et la Syrie. Il y a aussi les desseins de l'Irak sur l'intégrité territoriale du Koweït, la querelle entre le Yémen démocratique et Oman, le Yémen et l'Arabie Saoudite, les vues de la Somalie sur l'Ethiopie, le conflit entre l'Egypte et la Syrie, les heurts entre la Libye et l'Egypte, le Soudan, la Tunisie, la Syrie, le Tchad et pratiquement tous les pays indépendants du monde arabe et d'Afrique du Nord. Enfin, il y a la dissension entre l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie dans le désert du Sahara.

160. Il n'est dans cette mer tumultueuse qu'une oasis de stabilité, et c'est Israël.

161. Il y a manifestement une morale à cette histoire. Les voisins d'Israël savent que leur frontière avec Israël est la plus sûre qu'ils aient. Ils savent que s'ils préservent la paix sur leur frontière avec Israël, alors, leurs frontières seront sûres. En outre, leurs peuples savent pertinemment que, dans la détresse, ils peuvent demander à Israël une assistance humanitaire, comme les villageois du Liban du Sud le font d'ailleurs actuellement, en frappant à la porte de la bonne volonté.

*M. Amerasinghe (Sri Lanka) reprend la présidence.*

162. Dans mon discours de l'an dernier, j'attirais votre attention sur un problème particulièrement grave pour la paix et pour le bien-être économique et social des pays du Moyen-Orient. Je veux parler de l'afflux pratiquement illimité d'armes de guerre dans la région, qui contribue à créer une course effrénée aux armements. Ces trois dernières années, la valeur de ces fournitures d'armes, livrées par l'Est et l'Ouest aux pays arabes voisins d'Israël, s'est élevée à quelque 7,5 milliards de dollars. En outre, 22 milliards de dollars environ sont prévus sous forme de contrats, pour livraison après la fin de 1976, ce qui fait un total de près de 30 milliards de dollars investis en armement dans la région. C'est une somme qui dépasse presque l'entendement. Si cette somme, au lieu d'être consacrée à des moyens de destruction, était investie dans le développement économique et social de la région, le Moyen-Orient retrouverait sa gloire passée.

163. Cependant, tant que les Etats arabes continueront de se doter d'armes modernes de plus en plus perfectionnées, Israël sera obligé de suivre, et il suivra. Mais nous répétons solennellement que nous sommes prêts, maintenant, même avant que la paix soit établie, à négocier avec nos voisins une réduction équilibrée de l'apport d'armes dans la région, de façon à alléger le fardeau pour tous, sans que cela ait d'effet défavorable sur la sécurité et le potentiel de défense de quiconque.

164. Nous ne nous réjouissons pas, croyez-moi, de voir le Moyen-Orient flamber, parce que la paix est la première victime de cette situation. Ainsi donc, pour garder l'élan donné par les accords de dégagement des forces de 1974 avec l'Egypte et la Syrie, et l'Accord de 1975 avec l'Egypte, nous nous sommes efforcés de prendre des mesures supplémentaires dans le sens d'une paix juste et durable dans la région.

165. Nous avons proposé la reprise de la Conférence sur la paix au Moyen-Orient, à Genève avec sa composition d'origine. La proposition a été torpillée par l'Union soviétique, la Syrie et l'Egypte. Lorsqu'on nous a fait comprendre qu'il n'y avait alors aucune chance de conclure un traité général de paix et de normalisation des relations, nous avons accueilli favorablement une suggestion des Etats-Unis tendant à négocier des accords sur la cessation de l'état de guerre. Cette proposition est restée sans écho, et nous n'avons même pas été entendus par les parties arabes. Mais cette possibilité demeure, du moins pour ce qui nous concerne.

166. Israël veut la paix, cherche la paix et est prêt à la paix à tout moment : une paix qui vienne de la région même, qui renverse le mur d'hostilité divisant les Etats de la région et

qui soit façonnée par des négociations libres entre eux. Nous croyons que les résolutions 242 (1967) et 338 (1974) du Conseil de sécurité constituent la seule base concertée possible pour parvenir à cette paix, tant du point de vue de sa nature que du point de vue de la méthode. C'est pourquoi nous sommes prêts à participer à la reprise de la Conférence sur la paix, à Genève, dans sa composition première, à tout moment qui sera mutuellement acceptable. A cette conférence, ou dans le cadre de toute autre modalité acceptable aux parties, nous espérons pouvoir négocier, avec chacun de nos voisins, un règlement définitif de paix fondé sur un compromis équitable qui, d'une part, donnerait à Israël des frontières défendables et, d'autre part, répondrait aux intérêts arabes authentiques et comporterait dans le cadre du règlement avec notre voisin de l'Est, une solution juste et constructive au problème de l'entité arabe palestinienne. La paix ne sera durable que si elle sert les intérêts d'Israël et de ses voisins.

167. La paix est l'objectif premier d'Israël et rien ne détournera son gouvernement des efforts constants qu'elle exige.

168. M. KASSIM (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Président, du peuple, du Gouvernement de la République démocratique de Somalie et au nom de la délégation somalie à la trente et unième session de l'Assemblée générale, je tiens à exprimer notre profonde douleur à l'occasion du décès soudain du grand leader, le président Mao Tséoung, et nos sincères condoléances au grand peuple de Chine pour la perte immense qu'il vient de subir. Les mots me manquent pour rendre hommage au président Mao, l'un des plus grands penseurs et des plus grands hommes d'Etat que le monde ait connu. Ce ne fut pas seulement un grand dirigeant et un révolutionnaire qui a su diriger la nation la plus peuplée du monde pendant toute la période de la révolution dont l'importance historique dépasse les frontières de sa nation, mais il fut également une source d'inspiration pour tous les peuples épris de liberté, dans leur quête pour l'égalité et l'amélioration de l'humanité.

169. Monsieur le Président, je voudrais commencer ma déclaration, au cours de cette discussion générale à l'Assemblée, en vous exprimant, au nom de mon gouvernement et de ma délégation, nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la Présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Je suis, en particulier, très heureux de voir ce fauteuil occupé par un fils éminent de Sri Lanka, pays avec lequel la Somalie a entretenu de tout temps des relations fraternelles. Nul plus que vous n'est mieux qualifié pour occuper ce poste élevé étant donné votre large expérience des affaires internationales, dont vous avez si éloquemment fait la démonstration par la manière compétente dont vous avez dirigé les délibérations complexes de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et le Bureau de coordination des pays non alignés qui a permis à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue dans la capitale de votre beau pays, en août de cette année, d'être couronnée de succès. Votre savoir, vos qualités personnelles, votre expérience et votre habileté diplomatique sont la ferme garantie que vous saurez mener au succès les travaux de cette assemblée.

170. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter M. Gaston Thorn, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, pour la manière habile dont il a présidé les travaux de la trentième session de l'Assemblée générale.

171. Je voudrais enfin exprimer ma profonde appréciation au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de s'acquitter de manière efficace des lourdes responsabilités qui lui ont été confiées, et nous espérons qu'il acceptera de poursuivre sa mission pour le plus grand bien de notre organisation et de toute l'humanité.

172. La Somalie est particulièrement heureuse de féliciter les Seychelles pour leur entrée aux Nations Unies car, ce faisant, nous rendons hommage au courage et à la résolution indomptable du peuple des Seychelles dont la victoire marque une autre conquête de la lutte des peuples opprimés contre le colonialisme et l'impérialisme.

173. En félicitant la jeune République des Seychelles, nous ne pouvons que nous rappeler que l'on a refusé l'admission de la République populaire de l'Angola et la République socialiste du Viet Nam dans cette organisation mondiale. A ce propos, nous voudrions exprimer notre déception et notre préoccupation quant au fait que l'utilisation arbitraire du droit de veto par un membre permanent du Conseil de sécurité, a eu, une fois de plus, pour effet d'exercer une pression sur la scène internationale en empêchant l'admission de l'Angola et du Viet Nam aux Nations Unies. Mon gouvernement réaffirme avec vigueur qu'il est en faveur de l'admission de la République populaire d'Angola et de la République socialiste du Viet Nam et exprime son respect et son admiration aux peuples héroïques de ces deux pays qui ont, au prix des conditions les plus éprouvantes, remporté la plus grande des victoires, la conquête de leur indépendance. La majorité des Etats Membres ont déjà pleinement reconnu ces deux Etats et cette même majorité continuera à oeuvrer, nous en sommes sûrs, jusqu'à ce que l'Angola et le Viet Nam occupent la place qui leur revient dans notre organisation.

174. Depuis 30 ans que notre organisation existe, la stabilité internationale, la paix et la sécurité entre les peuples du monde continuent d'être menacées par des actes d'agression, par l'oppression, l'injustice et les inégalités criantes qui existent entre les riches et les pauvres. Tant que l'asservissement et l'exploitation de l'homme par l'homme auront droit de cité, la paix et la tranquillité du monde seront en danger, et une situation de conflits et d'affrontements permanents continuera d'exister.

175. L'objectif primordial des Nations Unies, conformément à leur Charte, est de favoriser tous les efforts susceptibles de faire progresser le bien-être de l'homme et de servir la cause de la paix et de la sécurité internationales. Il ne fait pas de doute que cette organisation aurait remporté à cet égard plus de succès qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent si toutes les nations, et notamment les plus puissantes d'entre elles, avaient donné une application pratique aux principes élevés qu'elles défendent avec tant d'acharnement dans les instances internationales.

176. Il s'ensuit que cette conduite continuera de contribuer à l'oppression, aux inégalités et aux injustices

passées à moins que les Membres de cette organisation ne s'acquittent des responsabilités qui leur incombent aux termes de la Charte en se mettant d'accord sur une solution pratique satisfaisante pour guérir les maux dont pâtit ce monde et qui menacent l'humanité de souffrances indicibles dans tous les domaines.

177. A ce stade, je voudrais évoquer certains des problèmes internationaux les plus saillants qui nécessitent une action ferme et résolue de la part de cette session de l'Assemblée générale et qui, j'en suis certain, recevront l'attention la plus soutenue et ne seront pas relégués à des sessions ultérieures risquant de faire éclater la bombe à tout moment.

178. Au tout premier rang de ces questions pressantes on trouve les dangers que présentent aujourd'hui l'*apartheid* et le sionisme. En dépit de l'inquiétude exprimée par les Nations Unies à propos de l'alliance impie entre l'*apartheid* et le sionisme, dont les liens sont profondément ancrés dans l'histoire et dans l'idéologie, et bien qu'elles l'aient condamnée, ces deux gouvernements ont maintenant établi, dans des accords en bonne et due forme, une collaboration complète dans tous les domaines, et notamment dans les domaines militaire et politique, comme cela est manifeste dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/31/22]. Leur principal objectif politique est de semer la zizanie entre les pays africains et entre ceux-ci et les pays arabes, ainsi que de diffuser plus encore leur propagande trompeuse, d'une part, et de lier le régime raciste minoritaire sud-africain et Israël en tant que préoccupation stratégique commune des puissances impérialistes, d'autre part. Galvanisés par ces puissances, l'Afrique du Sud et Israël échangent des sources additionnelles de fourniture d'armes et de renseignements technologiques, de même qu'ils s'autorisent l'accès à des informations secrètes sur des questions stratégiques et tactiques; de sorte que les régimes de ces deux idéologies également odieuses, fondées sur le racisme, brutalisent sans répit les peuples soumis à leur domination, faisant totalement fi des droits fondamentaux de l'homme et traitent l'opinion publique mondiale et la Charte des Nations Unies avec le mépris le plus souverain. L'*apartheid* et le sionisme — tout comme leurs précurseurs, le nazisme et le fascisme — portent en eux les germes de leur destruction.

179. Je suis certain que quiconque connaît bien l'évolution de la situation en Afrique du Sud reconnaîtra le fait que les peuples d'Afrique ont donné aux régimes minoritaires racistes de ces territoires l'occasion de transférer le pouvoir à la majorité par des moyens pacifiques. Malheureusement, cependant, rien ne montre que le Gouvernement sud-africain soit disposé à faire intervenir les changements voulus. Bien au contraire, M. Vorster et ses acolytes ont publiquement réaffirmé leur position, selon laquelle l'*apartheid* est fondamental et immuable. Par conséquent, l'engagement pris en octobre 1974 devant le Conseil de sécurité par le régime de Pretoria de fuir la discrimination fondée sur la race<sup>9</sup> s'est bientôt révélé, pour reprendre les termes du rapport du Comité spécial, une supercherie. Les massacres gratuits de personnes innocentes et sans défense et l'arrestation de dirigeants africains sont des preuves éclatantes de la pénurie d'idées, du désespoir du régime et

de sa résolution de poursuivre sa politique inhumaine qui, en dernière analyse, mènera à de nouvelles effusions de sang et à des résultats catastrophiques de la plus grande ampleur.

180. Aujourd'hui, nous assistons à la répression systématique et à la violation des droits les plus fondamentaux de l'homme dans une réalité politique troublée caractérisée par une orgie de sang et de destruction aveugle de vies humaines de la part du régime de Pretoria et, inévitable récolte, les massacres de Soweto et d'ailleurs en Afrique du Sud se sont ajoutés à Sharpeville et ont ajouté une nouvelle tragédie à l'histoire de l'*apartheid*, qui défie la conscience de toutes les nations civilisées et éprises de paix.

181. Confrontés au défi renouvelé de Pretoria et à la crise actuelle, les pays qui trouveraient opportun d'accepter tacitement les excuses avancées par l'Afrique du Sud pour justifier l'*apartheid*, s'ils veulent garder leur crédibilité et leur dignité, ne peuvent plus agir de la sorte.

182. Comme les protestations légitimes contre des conditions intenablement continuent d'être étouffées brutalement et comme des enfants et des adolescents sont toujours assassinés aveuglément, alors, la communauté mondiale se trouve une fois de plus confrontée à ses responsabilités vis-à-vis du peuple opprimé de l'Afrique du Sud, responsabilité qui est depuis longtemps celle des Nations Unies en raison du caractère exceptionnellement inhumain de l'*apartheid*, mais qui a été rappelée très clairement lors de la trentième session de l'Assemblée générale dans la résolution 3411 C (XXX) et dans la résolution 392 (1976) du Conseil de sécurité.

183. En ce qui concerne la Namibie, l'évolution récente et les révélations faites au cours de la discussion sur cette question au sein du Conseil de sécurité montrent bien qu'il règne dans ce territoire une situation vraiment dangereuse. L'occupation illégale continue du territoire par le régime raciste sud-africain, l'introduction des pratiques avilissantes et inhumaines de l'*apartheid*, la "bantoustanisation", la militarisation du territoire et le fait qu'il est utilisé en tant que tremplin d'agression contre des territoires africains indépendants voisins continuent de créer une situation véritablement explosive qui exige des mesures immédiates et efficaces de la part des Nations Unies.

184. La prétendue conférence constitutionnelle, qui s'est déroulée à l'instigation et sous la surveillance étroite du régime raciste, n'est qu'un leurre et représente le summum du cynisme et de l'amoralité politique. Pour être valable, une conférence constitutionnelle en Namibie devrait être tenue sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de la South West Africa People's Organization, seul représentant authentique du peuple namibien comme l'ont reconnue toutes les organisations mondiales. La convocation d'une telle conférence présuppose naturellement le retrait du territoire de toutes les forces d'occupation racistes.

185. La responsabilité des Nations Unies est claire et bien définie à cet égard. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ayant déjà rejeté la supercherie du Gouvernement sud-africain, le Conseil de sécurité n'a d'autre choix que d'appliquer les dispositions du Chapitre VII de la Charte pour mettre un terme à l'occupation raciste de la Namibie et à l'agression menée contre son peuple.

<sup>9</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, 1800<sup>e</sup> séance.

186. Au Zimbabwe, comme en Afrique du Sud et en Namibie, l'intransigeance d'une minorité raciste a provoqué l'échec des négociations de paix et a conduit à la violence et à l'effusion de sang d'une lutte armée. La tyrannie inhumaine, la répression et l'oppression qu'exerce le régime Smith sur le peuple du Zimbabwe sont maintenant accompagnées par l'agression menée par ce régime contre la République populaire du Mozambique; en fait, la communauté mondiale ne peut plus éprouver le moindre doute quant à la portée de ce conflit, à ses dimensions dangereuses et à son extension à tous les pays voisins. La République populaire du Mozambique mérite les plus grands éloges de cet organisme mondial, ainsi que l'appui sans réserve de la communauté mondiale tout entière, en raison du noble engagement qu'elle a pris à l'égard de la cause de la libération lorsqu'elle a décidé d'appliquer de la façon la plus efficace les sanctions contre un régime que l'on ne peut mieux décrire que comme un monument d'inhumanité dépouillé de toute retenue morale ou éthique. Les Etats de première ligne, longtemps déchirés par les guerres de libération et déjà accablés par le fardeau qu'est l'oeuvre de reconstruction nationale, consentent d'énormes sacrifices pour appuyer les peuples encore soumis au joug de la domination coloniale dans la partie australe de l'Afrique. Leur louable résolution d'agir conformément aux résolutions des Nations Unies, encore que cela exige un grand sacrifice national, contraste vivement avec l'attitude matérialiste et dépourvue de principes de nombreux pays développés.

187. Les chances de succès des activités diplomatiques actuelles de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis — que nous considérons comme un effort de la onzième heure — dépendront, en dernière analyse, de la mesure dans laquelle elles semblent acceptables au peuple du territoire. L'exigence légitime du gouvernement par la majorité au Zimbabwe constitue le point central du problème. Nous tenons à le souligner : jusqu'au moment où les démarches diplomatiques actuelles s'avéreront une recherche authentique en vue de parvenir à cet objectif, et non pas seulement des manigances à des fins politiques et autres, les forces combattantes du Zimbabwe continueront leur lutte armée et demeureront vigilantes.

188. Je pense que si ces propositions sont fondées sur la sincérité, la bonne volonté et l'application fidèle des principes des Nations Unies, il ne devrait y avoir aucun retard pour l'indépendance du peuple zimbabwé. Le gouvernement par la majorité, avec la représentation démocratique qu'il suppose pour permettre le transfert du pouvoir aux représentants authentiques du peuple, doit être accordé dès à présent.

189. Je voudrais conclure en faisant observer qu'aucun des faits dangereux survenus en Afrique australe ne s'est introduit sans que la communauté internationale en soit informée. Le problème clef de l'Afrique australe a toujours été la politique d'*apartheid* du régime sud-africain, et l'on ne saurait nier que, à tous égards, l'Afrique du Sud constitue une menace pour la paix et la sécurité. Les Nations Unies ont le droit et le devoir d'agir en vertu du Chapitre VII de la Charte, en raison de la nature particulièrement inhumaine de l'*apartheid*, en raison de l'occupation illégale de la Namibie; en raison de l'appui économique et militaire accordé au régime Smith malgré les sanctions obligatoires,

et parce que la politique raciste de l'Afrique du Sud tourne de plus en plus fréquemment à l'agression contre les Etats voisins. A cet égard, la fourniture d'armes à Pretoria — y compris la fourniture d'un potentiel nucléaire par la France — est répréhensible et doit être arrêtée immédiatement. Mon gouvernement croit fermement que l'isolement complet de ce régime devrait être obligatoire.

190. La situation au Moyen-Orient, à l'instar de celle de l'Afrique du Sud, illustre cette vérité historique que des injustices commises sur une grande échelle, et que l'on n'a pas redressées pendant longtemps, aboutissent inévitablement à un conflit violent. Le peuple palestinien a été déraciné et déplacé par l'agression sioniste il y a 29 ans et, depuis lors, s'est vu nier le droit de retourner dans ses foyers et de renouveler ses biens. Cette injustice permanente a été la cause de quatre guerres et de troubles chroniques au Moyen-Orient. La tragédie du conflit actuel au Liban est un autre effet de l'expulsion du peuple palestinien vers les territoires voisins et de l'expropriation de ses terres et de ses biens.

191. Personne ne nie aujourd'hui — même les amis et les alliés les plus proches d'Israël — que la paix et la stabilité ne pourront régner au Moyen-Orient que lorsque les droits des Palestiniens auront été rétablis et que ceux-ci auront dûment recouvré les territoires arabes, occupés par Israël en violation du droit international. En examinant la question du Moyen-Orient, les Nations Unies n'ont jamais perdu de vue ces faits essentiels. Mon gouvernement appuie fermement les efforts continus de l'Organisation mondiale visant à promouvoir le retour de la paix dans cette région troublée. Nous appuyons, en particulier, les efforts les plus récents entrepris au nom du peuple palestinien.

192. Bien que toutes les conséquences de la question de Palestine n'aient pas été examinées jusqu'à une période très récente, les Nations Unies n'ont jamais cessé d'exiger le retour des Palestiniens dans leurs foyers et une compensation pour leurs biens perdus. En fait — on se le rappellera —, telle était la condition de l'acceptation d'Israël en tant qu'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'intransigeance d'Israël sur cette question au cours des années a mis en relief le déni injuste non seulement des foyers du peuple palestinien, mais aussi de son droit inaliénable à l'indépendance nationale. La présence du sionisme au Moyen-Orient s'est traduite constamment par l'agression et l'expansion visant à éliminer les Palestiniens autochtones et à les remplacer par le peuple juif.

193. La création du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à la trentième session de l'Assemblée générale était logique, étant donné la détermination des Nations Unies de rendre justice au peuple palestinien et de ne pas permettre la stagnation du problème du Moyen-Orient. Le Comité a souligné certains principes que la communauté mondiale ne peut méconnaître que si elle a renoncé à la recherche de la paix au Moyen-Orient. De l'avis de mon gouvernement, les plus importants de ces principes sont les suivants : le droit inaliénable à l'autodétermination ne peut être réalisé que si Israël évacue le territoire palestinien occupé par la force et contrairement à la Charte des Nations Unies; la création d'un Etat palestinien indépendant est une condition essentielle pour la paix au Moyen-Orient; l'Organisation de

libération de la Palestine, représentant authentique des droits inaliénables des Palestiniens, a le droit de participer, en tant que principale partie, à tous les efforts visant à régler le problème du Moyen-Orient; et les droits des Palestiniens doivent être exercés dans le cadre d'un règlement complet qui doit inclure le retrait d'Israël de toutes les terres arabes occupées en juin 1967.

194. Une attention particulière doit être accordée à la question de Jérusalem, ville qui est aussi sacrée pour l'islam et le christianisme que pour le judaïsme. On ne saurait permettre qu'Israël continue impunément d'annexer, de façon unilatérale et illégale, la vieille ville et, en particulier, d'effacer son caractère.

195. Il en va de même pour l'annexion graduelle des territoires arabes occupés par la création délibérée, et à grande échelle, de colonies de peuplement juives, qui constitue une violation flagrante des conventions internationales auxquelles Israël est partie. Ces principes, déjà approuvés par les Nations Unies, doivent être mis en application. Mon gouvernement accueille avec satisfaction, en tant que base d'action utile, le programme de mise en oeuvre établi par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. A cet égard, nous pensons que le Conseil de sécurité a le devoir inéluctable, et nous l'en prions instamment, de prendre des mesures en vertu des pouvoirs que lui confère la Charte des Nations Unies, notamment le Chapitre VII. Nous pensons également que le Conseil de sécurité devra reconsidérer la validité de la qualité de Membre d'Israël aux Nations Unies, si les sionistes persistent, comme ils l'ont fait pendant près de 30 ans, à refuser d'appliquer les résolutions des Nations Unies.

196. La situation dans la Somalie française continue de forcer l'attention de la communauté internationale depuis la déclaration du Gouvernement français, du 31 décembre 1975, exprimant son intention d'accorder l'indépendance au peuple de ce territoire. Alors que la déclaration d'intention du Gouvernement français de décoloniser ce territoire est un fait nouveau dont nous nous félicitons, le processus prolongé et complexe conduisant à l'indépendance indique, malheureusement, un manque de progrès concrets de la part de la puissance coloniale dans la décolonisation du territoire.

197. L'aspiration du peuple du territoire à l'indépendance et à la liberté a été établie indubitablement par la mission d'enquête de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est rendue récemment dans le territoire et qui a pu s'en assurer. Mettre en doute l'aspiration du peuple du territoire à l'indépendance, à ce stade, ne peut donc être considéré que comme une tentative d'induire l'opinion publique en erreur et de retarder ainsi la réalisation des justes aspirations du peuple de la Somalie française.

198. L'indépendance rapide et inconditionnelle du territoire, qui a été exigée par les Nations Unies, l'OUA et les pays non alignés, est un devoir qu'il faut assumer. Dans sa résolution 3480 (XXX), l'Assemblée générale, à sa trentième session, a demandé à la France d'accorder l'indépendance immédiate et inconditionnelle et de créer les conditions nécessaires en vue d'accélérer le processus de l'indépendance.

199. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, à sa treizième session, a lancé un appel identique, tout en déplorant les manoeuvres qui entravent l'accession du territoire à l'indépendance, et a invité la France "à procéder dans les meilleurs délais au règlement des problèmes de nationalité et de la révision des listes électorales, en vue d'organiser un référendum avant la fin de 1976" [voir A/31/196, annexe, résolution 480 (XXVII)].

200. A ce stade, je tiens à dire clairement que la politique du Gouvernement somalien a toujours été d'aider le peuple de ce territoire à réaliser son indépendance inconditionnelle. La Somalie a sans cesse répété, et répète aujourd'hui, qu'elle respecte le voeu du peuple d'obtenir son indépendance et sa souveraineté en tant que maître de sa destinée, et nous invitons tous et chacun à s'abstenir de toute mesure ou de toute attitude qui pourrait, directement ou indirectement, entraver, compromettre, conditionner ou limiter de quelque façon que ce soit cette indépendance si durement conquise. La Somalie a toujours défendu ces idéaux et a toujours appuyé les justes aspirations de ce peuple, et elle s'oppose à toute mesure susceptible de compromettre la souveraineté du peuple de la Somalie française.

201. Etant donné les préoccupations légitimes du peuple du territoire et les doutes de la communauté internationale dans son ensemble quant aux véritables intentions de la puissance coloniale, il est tout à fait opportun que l'Assemblée générale, à sa présente session, étudie la façon d'obtenir du Gouvernement français un engagement ferme quant à la date précise de l'indépendance du territoire et l'assurance que pareille indépendance sera réalisée dans des conditions pleinement démocratiques.

202. Un autre exemple malheureux du colonialisme français est l'occupation illégale par la France de Mayotte. Cet acte constitue non seulement une agression flagrante contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République des Comores, mais également une menace à l'indépendance et à la sécurité d'autres Etats africains et asiatiques de la région. Mon gouvernement est persuadé que l'Assemblée générale invitera la France à se retirer immédiatement de Mayotte, qui fait partie intégrante de la République des Comores, et à respecter la souveraineté de cet Etat.

203. De nombreux autres problèmes régionaux constituent des menaces potentielles à la paix internationale, en raison de la présence de forces et d'intérêts étrangers. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la situation en Corée, qui continue d'être l'une des menaces principales à la paix et à la sécurité internationales. La condition essentielle à la solution de cette situation dangereuse est la réunification nationale du peuple coréen. Ce noble objectif ne saurait être réalisé tant que les livraisons massives d'armements se poursuivront vers le Sud. Mon gouvernement continuera d'appuyer les efforts de ceux qui, aux Nations Unies, s'efforcent de promouvoir les conditions nécessaires à la paix et à la stabilité en Corée. Nous sommes convaincus que la tension ne saurait prendre fin et que la menace de conflit régional le plus vaste ne saurait être arrêtée sans le retrait des forces étrangères stationnées dans le Sud sous le faux prétexte de constituer une présence des Nations Unies.

204. Quant à la question de Chypre, mon gouvernement se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général en vue

de réaliser la paix. Nous croyons que la préservation de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de cette république, où tous les habitants pourraient vivre en paix et jouir pleinement de l'égalité et de la liberté est nécessaire.

205. Enfin, à mesure que nous entrevoyons la fin du processus de décolonisation, il est troublant de constater que d'autres territoires vivent encore sous la domination coloniale et impérialiste. En application des nobles principes de la Charte et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, les Nations Unies doivent s'efforcer de mettre un terme à la domination coloniale.

206. Le manque de progrès vers le désarmement général et complet, et en particulier, le désarmement nucléaire, continue de peser lourdement sur les efforts constructifs déployés par les peuples dans tous les pays pour créer un monde meilleur. Mon gouvernement, une fois de plus, exprime sa déception devant le fait qu'un traité interdisant tous les essais nucléaires n'ait pas été conclu; que l'équilibre de terreur constitué par les systèmes de missiles nucléaires continue de faire peser sur le monde un danger toujours croissant de destruction; et que les conventions sur l'interdiction des armes chimiques, bactériologiques et d'autres armes de destruction massive, ainsi que des armes conventionnelles, n'aient pas encore été adoptées.

207. Un nouveau danger pour la paix et la sécurité réside dans le désir de nombre de pays d'acquérir des usines pour le traitement du combustible nucléaire en vue de produire des armes atomiques. Un danger encore plus grand réside dans le fait que certains pays — notamment la France — sont désireux de fournir pareilles usines. Cette évolution menace de saper les efforts des Nations Unies en vue d'arrêter la prolifération des armes nucléaires grâce au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe]. De nouvelles directives et des règlements susceptibles d'être appliqués et qui régiraient la fourniture de combustible nucléaire à des fins pacifiques sont impérieuses. Cette question doit retenir d'urgence l'attention de la communauté internationale. L'escalade constante de la course aux armements de toutes sortes entravent tant les objectifs de la Décennie du désarmement que les efforts visant à instaurer un nouvel ordre économique international. Le détournement à des fins de développement d'une fraction des milliards consacrés actuellement aux armements serait un investissement dans la paix et le progrès plutôt que dans la destruction et l'effusion de sang.

208. Etant donné ce qui précède, mon gouvernement s'inquiète de la détérioration de la situation en ce qui concerne le désarmement. A cet égard, nous réaffirmons notre ferme appui à la proposition présentée par les Etats non alignés.

209. Devant l'âpre réalité du militarisme et de la lutte des puissances, les Etats non alignés épris de paix doivent s'efforcer de mettre au point des dispositifs pour préserver la paix et la sécurité chez eux. La création d'une zone dénucléarisée en Amérique latine et la proposition tendant à créer des zones similaires en Afrique, au Moyen-Orient, sur le sous-continent asiatique, ainsi qu'en Asie de l'Est, constituent une tendance progressiste conforme aux aspirations des peuples à la paix et à la sécurité.

210. La mise en oeuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] serait une autre contribution importante au désarmement et à la stabilité internationale. La Somalie, Etat riverain de l'océan Indien et Etat non aligné, réaffirme son appui aux principes et aux objectifs de la Déclaration et exige que toutes les bases militaires étrangères soient expulsées de la région.

211. Les principes de la Déclaration relative à l'océan Indien ont été compromis par l'expansion des bases navales impérialistes situées sur l'île de Diego Garcia et ailleurs. Cette question préoccupe tout particulièrement mon pays, et il se joint à ceux qui ont condamné expressément une situation aussi provocatrice et dangereuse.

212. Les efforts du Comité spécial de l'océan Indien visant à mettre en oeuvre la Déclaration dans la région sont entravés par le manque de coopération des puissances maritimes. Nous espérons que ces Etats entameront des consultations avec le Comité, puisque le succès de ce dernier dépend, en grande partie, de leur coopération. Mon gouvernement continuera d'appuyer la convocation rapide d'une conférence des Etats du littoral et de l'arrière-pays en vue de l'adoption de mesures pour assurer la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies sur l'océan Indien.

213. La lenteur des négociations en vue d'élaborer un traité sur le droit de la mer fait l'objet d'une préoccupation générale et il est regrettable que certains grands problèmes n'aient pas été résolus. Cependant, des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne les droits politiques et économiques des Etats. Mon gouvernement se félicite en particulier de l'acceptation assez large du principe de la zone économique exclusive de 200 milles, notion qui a déjà été réalisée dans la pratique par plus de 70 Etats, y compris le mien.

214. La question de la libre recherche scientifique à l'intérieur de ces zones mérite d'être examinée plus avant, car il est bien possible que pareille recherche pourrait servir de prétexte à des activités susceptibles de compromettre la sécurité et la souveraineté des Etats. Selon nous, de telles recherches, exécutées par des tiers dans la zone économique nationale, ne sauraient être menées à bien qu'avec le consentement et dans le cadre de la législation des pays dont les causes sont utilisées.

215. Le progrès général de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a été compromis par l'impasse actuelle en ce qui concerne la question de la supervision de l'exploitation du fond des mers sous le contrôle d'une autorité internationale. Mon gouvernement déplore la tentative des pays industrialisés de se prévaloir de leur expertise technique pour saboter la conférence et de s'en servir en tant qu'instrument leur permettant d'obtenir une position de faveur par rapport aux pays en développement.

216. La supériorité technique a été employée tout au long de l'ère coloniale pour faire avancer les intérêts exclusifs de ses détenteurs et a constitué la base de la domination éhontée des peuples colonisés, dont les ressources naturelles ont été pillées impitoyablement. Les efforts des pays en développement visant à placer l'exploration et l'exploitation du fond des mers dans la zone internationale, sous

l'autorité internationale, visent à prévenir une répétition de pareilles situations. En acceptant l'autorité internationale, les pays avancés techniquement pourraient montrer, pour une fois, leur bonne volonté et leur désir de partager avec d'autres pays les avantages de leurs progrès techniques, contribuant ainsi à combler le fossé dangereux qui sépare les deux camps. Nous sommes persuadés que, dans la grande entreprise que constitue la Conférence sur le droit de la mer, la doctrine dépassée selon laquelle "la puissance fait le droit" ne l'emportera pas et que l'impasse actuelle sera résolue compte tenu du principe accepté sans dissentiment par les Membres des Nations Unies selon lequel les richesses du fond des mers sont le "patrimoine commun de l'humanité".

217. La communauté mondiale a concentré son attention par le passé sur la solution des problèmes politiques qui constituent une menace pour la paix et la sécurité. Je pense qu'elle devra s'occuper de plus en plus à l'avenir de tensions causées par la disparité frappante entre les niveaux de vie, en d'autres termes par le fossé qui se creuse entre les pays riches et les pays pauvres.

218. L'exigence des pays en développement de voir cette disparité prendre fin a trouvé son expression dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] et dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)].

219. Cette exigence ne découle pas d'une vue étroite ou envieuse des rapports entre pays riches et pays pauvres. Elle découle de la reconnaissance du fait que le caractère politique du monde a été transformé et que cette transformation rend les changements économiques inévitables.

220. De même que les meilleurs espoirs de l'humanité pour la paix politique et la sécurité résident dans le remplacement des politiques de puissance à l'ancienne par un système politique international démocratique, ses espoirs de paix et de sécurité économique résident dans un ordre économique fondé non pas sur les intérêts des puissants et des riches uniquement, mais dans un ordre qui tient compte des besoins de tous les Etats. Je pense que les deux processus, politique et économique, sont étroitement liés entre eux et doivent être abordés de pair.

221. La quatrième session de la CNUCED en a fourni l'exemple le plus récent. Nous partageons l'évaluation, généralement favorable des progrès accomplis et des échecs de la Conférence, exprimée par le Secrétaire général dans son rapport à l'Assemblée [A/31/15]. La principale réalisation de la quatrième session de la CNUCED était l'établissement d'un programme intégré sur les produits de base, qui était la plus importante proposition des pays en développement. Des progrès importants ont été réalisés également en ce qui concerne l'élaboration d'un code de conduite pour le transfert des techniques.

222. D'un autre côté, peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne le problème urgent de l'endettement des pays en développement et la question à plus long terme de la réforme monétaire et de l'aide au développement.

223. Il faut maintenir l'élan de la quatrième session de la CNUCED et adopter une attitude constructive. Il ne faut pas trop se décourager des échecs de la Conférence, mais s'efforcer au contraire de construire en se fondant sur ses réalisations, en préservant nos efforts en vue de trouver des accords dans les domaines encore sans solution tels que l'endettement et la réforme monétaire. Beaucoup d'efforts restent encore à déployer et des retards superflus dans la mise en oeuvre du nouvel ordre économique ne feraient que saboter les efforts de paix et de stabilité que les Nations Unies ont entrepris.

224. La Charte des droits et devoirs économiques des Etats, acceptée par les Nations Unies, constitue un exposé clair de la philosophie économique du mouvement non aligné et de la communauté mondiale tout entière. L'accepter équivaut à rejeter les systèmes d'exploitation qui ont persisté jusqu'ici.

225. Les chefs d'Etat des pays non alignés ont exprimé clairement à la dernière Conférence leur conviction que les principes tendant à sauvegarder les nations les plus faibles du monde en développement, en l'ère de l'interdépendance, sont consacrés par la Charte. Le mouvement non aligné, avec sa doctrine économique et politique cohérente et son orientation progressiste, a continué de façonner la doctrine des pays en voie de développement et a présenté sa position à l'autre camp dans toutes les tribunes communes.

226. Mon gouvernement entérine pleinement les principes et les processus énoncés dans la Déclaration économique adoptée à la Conférence des pays non alignés de Colombo [A/31/197, annexe II].

227. La Conférence de Dakar sur les matières premières<sup>10</sup> est lourde de conséquences pour le développement économique des pays en développement. La Conférence de Lima, en 1951<sup>11</sup>, a énoncé de nouvelles directives dans son programme d'assistance mutuelle et de solidarité. La Déclaration de Manille<sup>12</sup> est un énoncé complet de règles qui doivent conditionner les négociations économiques internationales et le progrès dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

228. Dans cet ordre d'idées, mon gouvernement voit dans la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale une initiative de la plus grande importance puisqu'elle fournit le mécanisme du dialogue continu et d'une négociation détaillée entre pays développés et pays en développement. La stabilisation des prix est essentielle pour nous, dans un monde qui est gouverné par des arrangements commerciaux inégaux, une inflation galopante et un système monétaire défectueux que nous n'avons pas créé et qui échappe à notre contrôle.

229. Mon gouvernement continuera d'appuyer les mesures suivantes que nous croyons essentielles au succès de la

<sup>10</sup> Conférence des pays en voie de développement sur les matières premières, tenue à Dakar du 4 au 8 février 1975.

<sup>11</sup> Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima du 25 au 30 août 1975.

<sup>12</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*, quatrième session, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), annexe V.

planification du développement. Nous appuyons l'établissement d'un programme intégré sur les produits de base, y compris un fonds commun servant à financer les stocks régulateurs sur les produits de base, et l'indexation des prix permettant de redresser le déséquilibre dans l'échange de produits de base contre les produits manufacturés. Nous espérons également voir le transfert de ressources des pays développés aux pays en voie de développement atteindre les objectifs énoncés pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et notons à cet égard avec déception la différence entre les 20 milliards de dollars affectés au développement en 1975 et les 300 milliards dépensés pour les armements dans la même année.

230. Dans l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial, la coopération économique entre les pays en développement fondée sur l'autonomie nationale doit revêtir la plus grande importance s'ils veulent sortir de la structure verticale actuelle qui régit leurs relations économiques. A cet égard, mon gouvernement appuie fermement les efforts déployés pour accroître le commerce entre pays en développement et établir des mécanismes de coopération dans toute une série de domaines.

231. L'établissement d'associations de producteurs a été, et continuera d'être, selon nous, un des moyens les plus efficaces d'échapper aux anciennes structures de domination économique. Tout aussi importante est la décision des pays en développement de travailler vers l'élaboration d'une monnaie qui serait appuyée par le potentiel économique des pays non alignés et autres pays en développement.

232. Si un nouvel ordre économique international doit s'instaurer pacifiquement, et dans la bonne volonté, la communauté mondiale devra être disposée à renverser les structures des échanges, de la production et du système monétaire qui paraissent autrefois immuables. Elle devra être préparée à un changement inspiré par l'imagination et le courage, pour ce qui est des concepts fondamentaux et des procédés pratiques.

233. La Somalie estime que ces changements peuvent être réalisés dans un esprit de coopération et non d'affrontement, et dans le plus grand intérêt de toute l'humanité.

234. En conclusion, cette trentième et unième session de l'Assemblée générale traitera de plusieurs questions importantes dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme, du colonialisme et de l'ordre économique mondial, dont la solution urgente est une condition *sine qua non* à la santé de la société mondiale que nous rêvons tous de construire.

235. Premièrement, les Nations Unies doivent porter remède aux dangers qui existent dans notre monde troublé. Deuxièmement, il est impérieux que la communauté mondiale réagisse à la tendance croissante qui apparaît dans certaines politiques impérialistes et néo-colonialistes, caractérisées par un sens nouveau de l'agressivité, qui engendrent la tension et l'instabilité dans de nouvelles régions et qui tendent à semer sans répit les germes de la guerre.

236. En plus de ses efforts tendant à résoudre des problèmes concrets, l'Organisation mondiale a mis au point

une série de remèdes destinés à assainir le climat qui permettra aux peuples du monde d'oeuvrer pour le développement et le progrès.

237. De l'avis de mon gouvernement, le plus urgent de ces remèdes c'est la cessation de la course aux armements et la réduction des armements en tant que premier pas vers un désarmement général et complet. Nous pensons également que l'établissement d'un système efficace de sécurité collective universelle est une solution fondamentale à l'élimination des tensions susceptibles de conduire à des conflits à plus grande échelle.

238. Nous pensons que la démocratisation des affaires internationales est devenue une nécessité urgente dans un monde où l'Etat souverain, au lieu des empires coloniaux, est l'unité politique de base. Cette évolution politique exige que tous les Etats aient le droit de participer sur un pied d'égalité au règlement des problèmes internationaux.

239. Les droits élémentaires de l'homme continuent d'être bafoués par les régimes racistes de l'*apartheid* et du sionisme, constituant une menace permanente pour la paix et la sécurité mondiales, tout en détournant l'attention et l'énergie d'autres domaines où pourraient être réalisés les progrès de la communauté mondiale.

240. L'autodétermination et l'indépendance des peuples ont été les remèdes les plus largement appliqués par les Nations Unies pour inaugurer un ordre politique équitable. Cette réalisation est sans cesse menacée par le néo-colonialisme politique ou économique - fait qui doit nous amener à insister sur le principe de la non-intervention et du droit souverain des Etats sur leur territoire et leurs ressources naturelles. Là où le processus d'indépendance est entravé par le colonialisme, le racisme, l'*apartheid*, et le sionisme, la légitimité de la lutte des peuples sous domination étrangère doit être réaffirmée et leur lutte appuyée jusqu'au jour où nous aurons éliminé le colonialisme sous toutes ses formes.

241. Parallèlement au déni des droits de l'homme et des libertés, la pauvreté et la faim constituent un autre élément de dégradation humaine dans un monde où l'abondance et la misère croissante vivent étrangement côte à côte. Etant donné l'interdépendance économique de l'heure actuelle, le fossé qui se creuse entre les "nantis" et les "démunis" constitue, pour la paix et la sécurité, une menace non moindre que celle engendrée par les autres problèmes.

242. Les remèdes à ces problèmes ont leur origine dans la Charte et les décisions subséquentes des Nations Unies, et ils sont la condition essentielle à l'inauguration d'une société globale harmonieuse et bien ordonnée. La Somalie estime que la communauté mondiale peut trouver une solution à ces problèmes et que les Nations Unies peuvent jouer un rôle unique pour réaliser les nobles aspirations de toute l'humanité.

243. M. DE MEDEIROS FERREIRA (Portugal)<sup>13</sup> : Je voudrais commencer en félicitant le nouveau Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Hamilton

<sup>13</sup> L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

Shirley Amerasinghe, représentant de Sri Lanka, pays avec lequel le Portugal entretient des liens historiques et culturels d'une importance toute spéciale. C'est un homme d'Etat jouissant d'un prestige international et je tiens à lui rendre un sincère hommage.

244. Je voudrais aussi exprimer mon appréciation pour le travail accompli par le Président sortant, M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg, pays avec lequel nous avons partagé les responsabilités découlant de notre récente admission au Conseil de l'Europe, et pays qui a toujours essayé de traiter avec équité les intérêts de nombreux Portugais qui y résident. J'ai également l'honneur de connaître personnellement M. Thorn et j'ai eu l'occasion d'apprécier son intelligence lucide et la compréhension profonde qu'il a du phénomène politique qui intéresse la communauté des nations.

245. Je salue également le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, dont les actions ont tant contribué à l'établissement d'une plus grande justice et à la stabilité dans les relations internationales, ainsi qu'au renforcement du prestige des Nations Unies.

246. Enfin, je voudrais présenter mes félicitations à la République des Seychelles pour son admission aux Nations Unies. En admettant son 145<sup>e</sup> Membre, l'Organisation a une fois de plus démontré sa vocation universelle.

247. En tant que représentant d'un gouvernement librement élu par le peuple portugais, c'est avec émotion que je prends la parole aujourd'hui en cette trentième et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis fier de représenter ici un peuple fraternel et entreprenant qui a contribué et qui continuera à contribuer, de manière décisive, à l'unification de l'humanité, en se fondant sur l'interpénétration des cultures et sur leur respect.

*M. Harry (Australie), vice-président, prend la présidence.*

248. La révolution libératrice du 25 avril 1974 au Portugal s'était fixé comme objectifs la décolonisation, la démocratisation et le développement. Deux années plus tard, nous avons mené à bien le processus de décolonisation, honorant nos engagements à l'égard des Nations Unies et renouant des relations avec des peuples que nous entendons considérer comme frères, relations qui furent malheureusement compromises par la politique oppressive du régime précédent. Deux ans plus tard, donc, c'est le représentant d'un gouvernement choisi par le peuple conformément à une constitution rédigée par une assemblée des députés librement élue qui prend la parole devant vous du haut de cette tribune. Au Portugal, la démocratie est donc un fait.

249. Il est exact que deux ans après la révolution du 25 avril, notre situation économique ressent les effets des transformations profondes qui se sont produites au Portugal, en raison principalement de notre mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies concernant les territoires anciennement sous administration coloniale. Mais nous sommes convaincus que par nos propres forces, et grâce à la solidarité internationale, nous parviendrons à surmonter ces difficultés économiques. Le développement est à notre portée.

250. De la sorte, nous avons démontré qu'il est possible pour un peuple de renverser un régime d'oppression, de mettre un terme à la domination coloniale et d'effectuer de profondes transformations politiques, sociales et économiques, en consolidant les bases d'une civilisation dont les valeurs sont les pierres angulaires de toutes nos actions. Nous resterons ainsi fidèles aux valeurs de la liberté et du respect de la personne humaine.

251. C'est pour parler des aspirations du peuple portugais que j'interviens devant cette assemblée. Sur le plan intérieur comme sur le plan international, le peuple portugais aspire à une société plus juste, à un avenir meilleur. Nous avons lutté longtemps pour ces objectifs et nous estimons, par conséquent, que nos paroles devraient être comprises dans un monde qui s'efforce de trouver les moyens de surmonter les contradictions et les difficultés et qui partage avec nous d'identiques espoirs.

252. C'est la première fois que le représentant du Portugal s'adresse à cette assemblée depuis qu'une constitution démocratique a été approuvée chez nous. Cette constitution établit les principes majeurs orientant la politique étrangère de la République portugaise. Son article 7 déclare :

“1. Dans ses relations extérieures, le Portugal sera gouverné par les principes de l'indépendance nationale, du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, de l'égalité entre les Etats, du règlement pacifique des différends internationaux, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et de la coopération avec tous les autres peuples pour l'émancipation et le progrès de l'humanité.

“2. Le Portugal soutiendra l'abolition de toutes les formes d'impérialisme, de colonialisme et d'agression, un désarmement simultané et contrôlé, la dissolution des blocs politico-militaires et l'établissement d'un système de sécurité collective, en vue de créer un ordre international capable de garantir la paix et la justice dans les relations entre les peuples.

“3. Le Portugal reconnaît le droit des peuples de se révolter contre toute forme d'oppression, en particulier le colonialisme et l'impérialisme, et il maintiendra des liens spéciaux d'amitié et de coopération avec les pays d'expression portugaise.”

253. Aujourd'hui, le Portugal est ainsi activement engagé dans la recherche des moyens devant permettre à la communauté internationale d'abolir les maux qui l'affligent et les dangers qui la menacent de manière que l'on puisse parvenir à un état où la violence, la haine, le racisme, la terreur, l'oppression, la guerre et la faim ne seront plus des phénomènes communs mais bien plutôt des exceptions rares et contrôlables.

254. Mon pays accorde par conséquent une attention particulière à tous les efforts qui peuvent être faits dans la recherche d'un ordre international nouveau et plus juste.

255. Situé dans une région particulièrement sensible aux tensions internationales, le Portugal favorise nécessairement la détente entre les grandes puissances, pour autant qu'elle soit synonyme de sécurité pour les petites nations. Pour

nous, le respect de la dignité et de l'essence des diverses souverainetés est fondamental. L'arrogance impériale de certains Etats représente à l'évidence, aujourd'hui, un facteur de conflit, et on doit d'autant plus la déplorer qu'elle est presque toujours contre-productive.

256. Etant un petit pays, nous sommes disposés à défendre le droit à l'établissement d'accords régionaux capables de dissiper la regrettable impression persistante que seule l'intervention des grandes puissances peut régler les conflits internationaux les plus sérieux.

257. Récemment, le Portugal est devenu membre du Conseil de l'Europe et a signé la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales; nous intensifions, de même, nos contacts avec les nations de la Communauté économique européenne en vue de devenir Membre de plein droit de cette organisation.

258. Nous croyons fermement en la possibilité de construire une Europe démocratique, forte et unie, capable de jouer un rôle fondamental dans la solution des problèmes mondiaux et qui serait un allié naturel des pays en développement.

259. Il me semble que la construction de cette Europe unie doit être un élément décisif de l'établissement d'un nouvel ordre international. Dans le cadre de cette Europe, nous croyons avoir un rôle particulier et fondamental à jouer dans le dialogue avec d'autres continents. En effet, les perspectives qui s'offrent à nous de ce côté-là sont uniques.

260. Nous avons eu la satisfaction, récemment, de participer, en qualité d'invité, à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à Colombo, dont les conclusions sont d'une si grande importance pour cette trente et unième session de l'Assemblée générale [voir A/31/197].

261. La préoccupation de mettre fin à l'oppression coloniale et à la ségrégation raciale, préoccupation qui a dominé les travaux de cette conférence, trouve un profond écho dans le peuple portugais.

262. Avec ces nations, nous partageons également le désir de mettre un terme à la baisse des niveaux de prix des produits de base, pour finalement établir un nouvel ordre économique international, condition *sine qua non* de l'élimination des injustices qui affligent les peuples et des contradictions qui divisent l'humanité.

263. Comme ces nations aussi, le Portugal s'inquiète de l'intensification de la course aux armements, si souvent camouflée derrière des déclarations pacifistes, et, avec ces pays, nous voudrions voir consacrer la détente internationale et l'existence de zones où il n'y aurait aucun risque de confrontation violente.

264. Dans cet esprit, le Portugal suivra très attentivement tout ce qui pourra découler des résultats obtenus à Helsinki et inscrits dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et nous attendons de même avec un intérêt particulier la future réunion de Belgrade, où la manière dont ces principes auront été mis en oeuvre sera vérifiée.

265. Le Portugal ne se sentira pas gêné d'intervenir largement dans ce domaine, car nous pensons que les petites nations peuvent maintenant jouer un rôle décisif dans la défense des conditions de leur sécurité, qui sont si souvent différentes de ce que pensent les grandes puissances.

266. Pays profondément européen et atlantique, le Portugal est membre de l'OTAN, et nous entendons demeurer à l'intérieur des paramètres politiques et géographiques de cette alliance, à laquelle nous apporterons toute la contribution dont nous sommes capables. Mais, par ailleurs, nous entendons poursuivre une politique étrangère ouverte sur d'autres fronts et latitudes, et, dans les secteurs que ne couvre pas l'Alliance Atlantique, le Portugal pratiquera sa propre politique.

267. Le Portugal a une politique étrangère nécessairement transcontinentale, qui n'est rien d'autre que la conséquence logique de notre position dans le monde, de l'existence de Portugais sous diverses latitudes et de la large pénétration de la langue portugaise.

268. Nous sommes satisfaits de ce que l'OUA, qui maintient avec les Nations Unies des liens de franche coopération, ait récemment inclus le portugais au nombre de ses langues officielles. Le Portugal considère que c'est là quelque chose de très important. En vérité, le fait que le portugais soit maintenant considéré comme une langue africaine crée des liens de profonde intimité avec ce grand continent, dont l'influence actuelle dans les relations internationales est évidente et dont dépend l'évolution du processus de libération des hommes et des nations. Pour le Portugal démocratique que je représente ici, la réalité transcontinentale quantitative et qualitative de la langue portugaise doit être consacrée rapidement au niveau des Nations Unies. Cela ne tient pas seulement au fait que le portugais est parlé en Europe, en Afrique, en Amérique, par quelque 120 millions de personnes, et qu'il exerce une influence culturelle en Asie et en Océanie — ce qui serait déjà une raison suffisante —, mais cela tient aussi au fait que nous sommes convaincus que le portugais deviendra progressivement un instrument de plus en plus important pour la libération des hommes, de leurs aliénations idéologiques, techniques, économiques, sociales et politiques.

269. Pour le Portugal démocratique qui sort de sa révolution libératrice du 25 avril 1974, cette dimension de la langue portugaise, en tant qu'instrument d'émancipation de l'humanité, est essentielle à sa propre destinée.

270. Je voudrais me faire l'interprète ici, à ce sujet, des vœux des hommes d'Etat du Brésil, de la Guinée-Bissau, du Mozambique, du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et de l'Angola. Nous espérons d'ailleurs que le représentant de la République populaire d'Angola pourra sous peu parler en portugais à la tribune des Nations Unies, sur un pied d'égalité avec les divers Etats représentés ici. Le Gouvernement portugais défend et appuie activement l'admission de la République populaire d'Angola aux Nations Unies en tant que Membre de plein droit. Quand un Etat reste en dehors des Nations Unies, ce sont toujours les Nations Unies qui restent incomplètes.

271. Dans la communauté internationale, certains problèmes persistent, et je voudrais les évoquer, car ils sont, je crois, extrêmement graves.

272. Pour le Portugal anticolonialiste que je représente ici, ce serait une tragédie si le processus de décolonisation qui a déjà eu lieu donnait naissance à de nouveaux conflits en Afrique australe ou, pis encore, si des intérêts autres que ceux des pays d'Afrique venaient dicter la solution des problèmes actuels.

273. Ce sont les intérêts des nations d'Afrique australe qui sont en jeu dans la situation qui empire dans la région, et ce sont ces intérêts, eux seuls, qui doivent compter, par-dessus tout, dans la recherche des solutions. L'influence profondément négative de la politique de l'*apartheid*, contraire aux droits de l'homme internationalement reconnus, révolte notre conscience et constitue un facteur de tension dans cette région du monde.

274. Nous nous déclarons donc en faveur de l'indépendance de la Namibie et de l'avènement rapide du gouvernement de la majorité au Zimbabwe. Nous appuyons donc tous les efforts réalistes tentés pour amener les changements nécessaires sans provoquer des convulsions dont la propagation pourrait même aggraver les problèmes que ces efforts visent à résoudre.

275. Nous sommes également préoccupés devant la situation au Moyen-Orient, alors que le peuple palestinien se voit toujours disputer de façon injuste la patrie à laquelle il a droit. Nous appuyons la convocation rapide de la Conférence de Genève et espérons qu'elle reconnaîtra les aspirations légitimes du peuple palestinien et apportera des garanties pour la sécurité d'Israël.

276. D'autre part, il est indispensable de mettre fin au drame libanais, qui s'est traduit par de si nombreuses pertes en vies humaines et apporte tant de souffrances dans un pays qui a été connu pour la coexistence pacifique et équilibrée de ses diverses communautés culturelles.

277. Nous plaçons les plus grands espoirs dans l'action du président nouvellement élu et dans la poursuite des efforts des institutions internationales, en particulier la Ligue des Etats arabes, pour redonner la paix à un peuple martyrisé par une violence sans trêve.

278. Les Nations Unies sont actuellement saisies de la question de Timor et le Portugal a pleinement coopéré avec l'Organisation dans les efforts entrepris pour appliquer les principes internationalement acceptés de l'autodétermination et du droit des peuples à déterminer leur propre avenir. La Constitution portugaise reprend, elle aussi, ces principes, particulièrement dans le cas de Timor.

279. La solution du problème réside maintenant dans l'application effective des droits et devoirs reconnus par les institutions spécialisées des Nations Unies, car il est certain que le Gouvernement portugais n'est pas disposé à reconnaître *de jure* l'intégration du Timor oriental au territoire d'un autre Etat à la suite d'une décision unilatérale. Nous sommes prêts à accepter, cela dit, un consensus des Nations Unies sur cette question, car nous sommes sûrs qu'il sera conforme aux principes qui ont toujours guidé notre organisation.

280. Parmi les sujets de préoccupation de mon pays, je ne saurais manquer de mentionner ceux qui ont trait aux

problèmes économiques mondiaux et qui résultent de notre désir de voir s'instaurer un nouvel ordre économique international.

281. Nous suivons avec la plus grande attention les délibérations de la Conférence Nord-Sud et espérons que des directives concrètes en émaneront, afin que nous puissions avancer sur la voie difficile menant à des relations économiques plus justes.

282. Nous pensons également que le nouvel ordre économique auquel nous aspirons devrait être fondé, avant tout, sur une distribution et un partage plus équitables des richesses, grâce à une évaluation exacte des besoins de chaque peuple et des ressources internes de chaque pays. Malgré les progrès déjà réalisés, c'est avec inquiétude que le Portugal prend note que la quatrième session de la CNUCED, qui a eu lieu cette année à Nairobi, n'a pas su résoudre les problèmes liés à l'exploitation, la production et le commerce des matières premières et des produits de base. Nous attachons également la plus grande importance à la question de la dette extérieure des pays en développement, car nous sommes convaincus que ce phénomène a des incidences universelles qui peuvent mener à des déséquilibres incompatibles avec une remise en ordre harmonieuse des relations économiques internationales. Le Portugal, qui n'est pas un exportateur de matières premières et qui n'est pas non plus un pays hautement industrialisé, essaie naturellement de trouver une solution qui puisse concilier les divers intérêts en jeu.

283. J'en viens maintenant à un important aspect de la coopération internationale dans lequel notre président, M. Amersinghe, a joué un rôle tout particulier. Je veux parler des questions résultant de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

284. Les progrès techniques réalisés dans le domaine de la pêche et de l'exploration du fond des mers, de même que les nécessités liées à la position géographique des nations, exigent que la défense des ressources naturelles et de l'environnement dans les eaux territoriales soit assurée en tenant compte de la souveraineté. Déjà en ce qui concerne le droit futur concernant l'exploitation des ressources minérales sur le fond des mers, nous sommes convaincus de la nécessité de trouver une attitude de compromis entre des positions divergentes et, jusqu'à présent, immuables. Le Portugal fera tout son possible, au sein des groupes de négociations dont il fait partie, pour aider à surmonter les difficultés rencontrées lors de la Conférence. Nous avons donc entendu l'appel du président de la Conférence demandant que soient évitées à l'avenir les actions unilatérales. Nous comptons que le consensus qui s'est déjà dégagé dans divers domaines s'étendra à d'autres domaines pendant la sixième session.

285. Je voudrais faire maintenant quelques observations concernant le rôle des Nations Unies.

286. J'appartiens à une génération de Portugais qui ont été soumis à une propagande visant à discréditer les Nations Unies, orchestrée par un régime dictatorial qui a été renversé le 25 avril 1974. Les raisons de cette fureur à l'encontre des Nations Unies sont compréhensibles : les principes qui guident notre organisation s'opposent mani-

festement à la tyrannie et à l'emploi de la force dans les relations internationales. Or, le régime précédent s'appuyait sur ces deux concepts.

287. Toutefois, la tendance qui s'est manifestée parfois en ce forum à adopter des résolutions s'opposant clairement aux réalités du monde, par la seule arithmétique de majorités régies par des clichés simplistes qui jettent le discrédit sur leurs promoteurs, reste un grave sujet de préoccupation. Il est tout aussi certain que l'usage répété du veto constitue de la part de celui qui l'exerce une utilisation abusive de l'Organisation. Il est donc urgent de n'utiliser ces instruments de prise de décision qu'avec parcimonie afin d'assurer que les Nations Unies jouent le rôle prestigieux que nous attendons d'elles. Sinon, cela aboutira à une révision de la Charte d'une ampleur qu'il est difficile de préciser et dont les effets ne peuvent encore être prédits. Nous espérons sincèrement que les actions de chacun seront déterminées par la pensée que les Nations Unies sont le seul forum universel capable d'exercer une influence pacifique sur la communauté internationale.

288. Le fait que les blocs politico-militaires persistent et que certains États cherchent à se grouper au sein de groupements qui n'ont pas une vocation universelle se fondant sur un critère idéologique ou sur certains degrés de développement mérite cependant réflexion, car cela ne peut manquer de signifier que cette organisation, en laquelle nous plaçons nos plus grands espoirs, n'est pas encore parvenue à mettre pleinement en oeuvre les objectifs en vue desquels elle a été créée.

289. Nous croyons que, dans la mesure où nous parviendrons à progresser dans la réalisation concrète des objectifs de la Charte des Nations Unies, nous pourrons contribuer de façon décisive à l'abolition des divisions actuelles entre les peuples et faire ainsi disparaître les bases sur lesquelles s'appuient les blocs politico-militaires.

290. A notre avis, il est donc essentiel de prendre toutes les mesures visant à assurer une protection effective des droits de l'homme, pour autant que nous ne renoncions pas à l'espoir de voir les grands principes moraux auxquels nous sommes liés franchir les frontières de la souveraineté nationale.

291. Nous sommes par conséquent heureux de la proposition qu'a faite la République fédérale d'Allemagne en vue de la rédaction d'une convention contre la prise d'otages [A/31/242]. Le Portugal s'associera à cette initiative de la République fédérale d'Allemagne dans un esprit de défense des droits de l'homme et afin de garantir la sécurité et l'ordre international. Nous sommes opposés à toute forme de terrorisme.

292. On ne saurait s'étonner que nous attachions une attention particulière aux problèmes qui intéressent la protection des droits de l'homme. L'expérience d'un régime totalement dictatorial qui ignorait les garanties les plus élémentaires ainsi que les plus élémentaires droits individuels nous a fait comprendre l'importance de la reconnaissance de ces droits. Notre constitution contient à cet égard des dispositions claires et décisives.

293. En conséquence, mon gouvernement considère que l'une des priorités au niveau international est l'acceptation

des principaux instruments approuvés par les Nations Unies, comme les Pactes des droits de l'homme, que je viens de signer au nom de mon gouvernement. Le Portugal estime que ces textes, comme d'autres textes, mis au point aux Nations Unies - par exemple la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [résolution 3452 (XXX)] - sont essentiels à la compréhension entre les sociétés et les individus.

294. Nous devons donc chercher à agir ensemble dans ces domaines qui sont le terrain des aspirations communes de tous les peuples. L'un de ceux-ci est indiscutablement la défense de la dignité de la personne humaine, élément de l'universalité dont nous voulons voir les Nations Unies revêtues.

295. Les Nations Unies représentent et symbolisent un rêve ancien de l'humanité : rêve d'unité, de paix, de tolérance et de compréhension. Ce rêve est loin d'être réalisé, mais mon gouvernement et mon pays seront les derniers à sous-estimer les pas qui ont été déjà accomplis dans cette direction ou à ralentir leurs efforts, car nous voulons que des progrès de plus en plus importants soient réalisés.

296. M. M. H. KHAN (Bangladesh) [interprétation de l'anglais] : Ma délégation a déjà eu l'occasion, au cours de cette session, d'exprimer ses félicitations à M. Amerasinghe pour son élection à la présidence de cette importante assemblée. Permettez-moi de répéter ce que j'ai déjà dit et d'exprimer la confiance de ma délégation dans le fait que, sous cette distinguée direction, les délibérations de cette assemblée n'en seront que plus significatives.

297. Je voudrais aussi rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, à qui incombe une très lourde responsabilité, dont il s'acquitte avec fermeté et dévouement tout à la fois. Le monde a énormément profité du fait qu'il se trouve à la tête des Nations Unies. En certaines périodes particulièrement critiques, il a su diriger cette organisation d'une manière qui lui a assuré pour longtemps la gratitude et l'admiration de la communauté internationale.

298. Le défi le plus important auquel doit faire face aujourd'hui la communauté internationale est la crise qui règne dans les relations économiques internationales. Le coeur du problème réside dans le fossé toujours plus large entre les nations riches et les nations pauvres du monde. Les négociations étendues qui ont eu lieu ces dernières années ont confirmé le besoin urgent d'asseoir des relations plus équitables entre pays développés et pays en développement. C'est de cette reconnaissance que sont nés la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Si l'on veut réaliser des progrès significatifs dans la voie des objectifs de ce programme, il est nécessaire de la faire suivre d'un train complet de propositions et d'accords. Un premier pas encourageant en vue d'apporter les changements nécessaires dans le système économique global a été accompli par la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Malheureusement, l'élan qu'elle a donné ne s'est pas poursuivi, et les négociations qui ont suivi n'ont guère amené de progrès. C'est ainsi que la quatrième session de la

CNUCED n'a guère progressé, en particulier sur les deux plus importants problèmes des produits de base et des dettes. La Conférence de Paris sur la coopération économique internationale tourne dans une impasse sans enregistrer le moindre progrès sur les questions de fond.

299. Les problèmes ont été identifiés et des remèdes ont été proposés. La restructuration des relations économiques internationales et l'établissement d'un nouveau système plus équitable restent la seule solution du problème auquel nous devons faire face aujourd'hui. Le moment est venu de sortir de l'inertie et de raviver le processus de négociations et de consultations dans un esprit de coopération et d'accommodement mutuel. On ne pourra accomplir de réel progrès que si les riches sont disposés à reconnaître que la justice économique n'est pas seulement un slogan à l'intention des pauvres, mais qu'elle est bien le seul moyen de réaliser un ordre économique nouveau et stable. Refuser de l'admettre serait rejeter le fait bien établi de l'interdépendance, qui est la pierre angulaire de l'ordre mondial contemporain.

300. En travaillant pour apporter des changements fondamentaux aux relations économiques globales, tant les pays développés que les pays en développement ont des responsabilités bien définies à remplir. Pour notre part, nous reconnaissons le besoin impératif de nous engager dans des changements sociaux économiques et d'infrastructure nécessaires à une croissance rapide. Nous reconnaissons aussi le concept de l'autonomie comme notre objectif ultime dans ce domaine.

301. C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans une série de réformes et dans une réorientation de nos objectifs en matière de politique et de développement. Cela a contribué à créer cette autonomie nécessaire et à soutenir notre croissance économique. Le Gouvernement du Bangladesh a mis en oeuvre un programme de développement rural intégré visant le double objectif d'aboutir à l'autonomie en matière alimentaire grâce à une production alimentaire accrue, et de créer davantage de possibilités d'emploi pour les indigents ruraux qui représentent 90 p. 100 de notre population totale. Parallèlement à cela, nous avons aussi entamé un programme accéléré de planification familiale et de contrôle de la croissance de la population. Les deux programmes, pris ensemble, visent à créer une base solide de développement futur.

302. Au cours de la brève période qui s'est écoulée depuis que ces programmes ont été lancés, nous avons obtenu des résultats satisfaisants qui nous ont beaucoup encouragés.

303. En attendant, nous sommes profondément préoccupés au sujet de la coopération globale nécessaire pour surmonter les grands problèmes économiques de notre temps et quant au fait que cette coopération n'est possible que dans un milieu de paix. Notre engagement envers la paix — paix dans notre région, sur notre continent et dans le monde — demeure donc absolu.

304. La préoccupation mondiale en matière de désarmement, notamment de désarmement nucléaire, reste intense. La Déclaration de la Conférence des pays non alignés tenue à Colombo a résumé notre position [voir A/31/197]. Nous craignons que, à moins que des garanties fondamentales

ne soient données aux Etats non nucléaires, leur sécurité continuera d'être menacée. Des faits récents ont mis en évidence l'importance des rapports qui existent entre les utilisations pacifiques et les utilisations militaires des explosifs nucléaires. La valeur pratique des explosions nucléaires pacifiques doit être évaluée soigneusement et il faut mettre au point les garanties voulues pour écarter le danger de prolifération des armes nucléaires.

305. Les Nations Unies ont entrepris une étude d'ensemble de la question des zones dénucléarisées sous tous ses aspects. L'Assemblée générale a également été saisie d'un certain nombre de propositions sur la création de zones dénucléarisées dans diverses parties du monde et en a déjà abordé l'examen. Nous appuyons les initiatives visant à créer rapidement de telles zones.

306. La Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, adoptée par l'Assemblée, a eu pour objet, d'une part, d'éliminer de la région les rivalités entre grandes puissances et, d'autre part, de promouvoir la coopération entre les Etats de la région pour assurer des conditions de sécurité dans cette région. En tant qu'Etat du littoral de l'océan Indien, le Bangladesh a appuyé cette déclaration. Nous estimons que la première tâche dont doivent s'acquitter les Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien est celle de mettre au point une position commune sur un système de sécurité viable pour la région. Si nous ne nous unissons pas dans notre détermination de maintenir notre intérêt collectif et de renoncer à la menace ou à l'emploi de la force, non seulement cela affaiblira notre cause sur le plan moral, mais cela créera des problèmes pratiques de crédibilité. Nous invitons les grandes puissances à collaborer dans la mise en oeuvre de la Déclaration de l'Assemblée générale.

307. Né d'une longue lutte contre le colonialisme, l'engagement pris par le Bangladesh à propos du droit à l'autodétermination est immuable. L'Afrique australe se trouve actuellement au centre de l'attention de la communauté internationale. L'évolution récente en Rhodésie donne la possibilité de mettre un terme au régime minoritaire illégal de Salisbury sans autre effusion de sang. Nous appuyons fermement le peuple du Zimbabwe dans sa juste lutte pour établir le gouvernement par la majorité dans un Zimbabwe indépendant.

308. Nous nous sommes associés pleinement aux efforts soutenus déployés par les Nations Unies pour mettre un terme à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Les conditions essentielles pour assurer le passage du territoire de l'occupation illégale par l'Afrique du Sud à l'indépendance ont été énoncées dans la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité. Ces conditions doivent être remplies sans équivoque et sans retard. Le récent soulèvement de masse en Afrique du Sud montre clairement que les jours du régime raciste d'*apartheid* sont comptés. Nous condamnons la répression brutale de cette exigence légitime de justice raciale et de liberté, et nous prions instamment la communauté internationale de s'acquitter pleinement de l'obligation qui lui incombe de mettre un terme à ce crime contre l'humanité.

309. La question du Moyen-Orient reste sans solution, constituant une menace grave pour la paix et la sécurité

internationales. Les tragiques événements du Liban sont une illustration douloureuse des conséquences dangereuses que peut entraîner cette situation. Il est donc essentiel de reprendre les efforts pour régler le problème. Une paix juste et durable ne pourra être instaurée au Moyen-Orient que sur la base d'un retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés et de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, y compris l'établissement d'un Etat palestinien indépendant et souverain. La continuation de la politique d'installation, par Israël, de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés, en vue de modifier le caractère politique, social et démographique de cette zone, créera de nouveaux obstacles sur la voie d'un règlement permanent du problème du Moyen-Orient. Israël applique également cette politique des colonies nouvelles à la ville sainte de Jérusalem. Jérusalem est l'une des places les plus saintes de l'Islam. En tant que nation musulmane, nous ne saurions rester indifférents à la profanation continue des lieux saints musulmans de Jérusalem par Israël dans la poursuite de sa politique d'annexion insidieuse de la ville sainte.

310. Nous nous félicitons de l'évolution favorable de la situation au Viet Nam depuis la conclusion heureuse de la longue lutte du peuple vietnamien pour la liberté. La lutte victorieuse du peuple vietnamien est une source d'inspiration pour nous tous. La formation d'une république socialiste libre au Viet Nam a contribué à la stabilité politique et à la détente dans la région. Nous pensons que l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies sera favorable à la cause de la liberté et de la paix dans le monde. Nous attendons avec impatience le jour où nous aurons l'occasion de leur souhaiter la bienvenue dans cette salle.

311. Le principe de l'universalité exige que tous les pays qui remplissent les conditions voulues puissent être admis à l'Organisation. Nous sommes donc en faveur de l'admission immédiate de l'Angola à l'Organisation des Nations Unies.

312. Nous voudrions que soient rapidement réglés les problèmes en suspens à Chypre, ce qui permettrait aux communautés turque et grecque de Chypre de vivre dans la sécurité, la dignité et l'honneur. Nous avons appuyé toutes les initiatives en vue de parvenir à un règlement à l'amiable. Nous pensons qu'aucune solution de ce problème ne saurait être durable à moins qu'elle ne tienne compte des aspirations légitimes des communautés turque et grecque de Chypre et respecte la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de Chypre. Il est donc essentiel aussi que, dans toute délibération sur cette question, les deux communautés aient la même possibilité de présenter leurs vues dans une instance internationale.

313. Pour un pays comme le nôtre, qui a l'une des plus fortes densités de population dans le monde, les ressources de la mer ont une importance cruciale. Nous avons donc un intérêt vital à veiller à ce que ces ressources soient exploitées au profit de ceux qui en ont besoin. La communauté internationale a fait du fond des mers le "patrimoine commun de l'humanité". Nous ne saurions laisser l'exploitation de ses ressources à la merci de l'appropriation unilatérale au mépris des droits et des besoins des pays en développement.

314. Nous souhaitons vivement que la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer adopte des dispositions concernant la démarcation de la ligne de base qui tiennent compte des exigences de notre situation géographique et géomorphologique particulière. Pour ce qui est de la question de la zone économique exclusive, nous sommes persuadés qu'une délimitation équitable est la seule base d'une solution acceptable. Nous sommes en faveur de l'adoption d'un système obligatoire pour le règlement des différends.

315. En passant en revue certains problèmes politiques et économiques cruciaux auxquels nous faisons face, je voudrais saisir l'occasion pour réaffirmer l'engagement pris par mon pays envers les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Le fait que nous avons participé à la Conférence islamique, à la Conférence des pays non alignés et à la Conférence du Commonwealth a replacé dans une perspective vitale et renforcé notre ferme adhésion à ces objectifs. Les cinq principes de Bandung sont également incorporés dans notre politique. Si nous avons rejoint ces associations internationales, c'est dans la ferme conviction qu'elles reflètent les aspirations fondamentales de l'humanité à être libérée de l'oppression et de l'exploitation et son désir légitime de façonner sa destinée sans pression ou ingérence.

316. C'est en vue de réaliser ces objectifs que le Bangladesh s'est efforcé de consolider ses relations avec les pays de la région et, notamment, avec ceux du sous-continent. A cette fin, nous avons toujours réaffirmé notre plein engagement à l'égard d'une politique de paix, de stabilité et de coopération avec nos proches voisins, sur la base du respect mutuel de l'égalité, de l'indépendance et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat.

317. Dans le sous-continent, notre conviction que le Bangladesh apporterait une importante contribution à la normalisation des relations s'est trouvée confirmée. Nous avons pris d'importantes mesures pour normaliser nos relations avec le Pakistan. Nos relations avec l'Afghanistan, le Bhoutan et le Népal reposent sur une base solide et de nouvelles solutions sont étudiées pour consolider nos liens actuels. Nos relations historiques avec Sri Lanka sont des relations d'amitié durable. Nous avons, avec la Birmanie, les relations les plus cordiales et les plus amicales fondées sur des relations de bon voisinage. Nous pensons que le Bangladesh, étant donné sa situation géographique et ses affinités historiques et culturelles avec les peuples de l'Asie du Sud-Est, constitue un pont entre l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est. Nous attachons la plus haute priorité au renforcement de nos relations avec nos voisins de l'Asie du Sud-Est.

318. Notre identification avec la cause du monde islamique, qui s'étend du Maroc à l'Indonésie, est totale. Nous croyons fermement que les 800 millions de musulmans peuvent contribuer nettement à la promotion d'un ordre mondial meilleur et plus stable.

319. Dans tout examen de nos relations internationales, cependant, nous ne saurions perdre de vue certaines réalités objectives propres à notre région.



Nations Unies doit montrer qu'il est capable, comme tous les autres organismes existants, de s'adapter aux changements. Ce serait faire oeuvre utile si nous pouvions transformer notre critique des Nations Unies en une étude constructive de son rôle primordial en tant qu'instrument de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

328. La cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Colombo, en réaffirmant l'attachement de ses membres aux principes des Nations Unies et de leur Charte, a confirmé sa foi en l'utilité des Nations Unies, en tant qu'Organisation consacrée au bien-être futur de l'humanité. La Déclaration [voir A/31/197, annexe I] est un hommage suprême à cet auguste organe, qui incarne en quelque sorte la conscience de l'humanité tout entière.

329. La Conférence a fait des recommandations spécifiques d'une grande importance pour l'avenir de l'Organisation. Ayant à l'esprit la Déclaration de la Conférence et désireuse de faire un pas constructif, ma délégation soumet à l'examen des Etats Membres une proposition tendant à inclure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale la question du renforcement du rôle des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Un débat sur cette question devrait inclure, à notre avis, ce qui suit : premièrement, un examen complet des changements géopolitiques qui se sont produits depuis la création des Nations Unies et leurs effets sur les relations entre les Etats; deuxièmement, une étude de l'accroissement du rôle des Nations Unies pour répondre à ces changements géopolitiques; et, troisièmement, des recommandations spécifiques pour renforcer le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité et dans la protection des droits égaux de toutes les nations.

330. Si cette proposition semble acceptable aux membres de l'Assemblée, ma délégation est prête à soumettre un mémoire sur la question, où notre proposition sera expliquée de plus près. Sinon, cette proposition pourrait être examinée par une session extraordinaire de l'Assemblée générale. La cinquième Conférence a demandé la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement et la sécurité, qui devrait avoir lieu au plus tard en 1978. L'ordre du jour de cette session extraordinaire pourrait être conçu d'une manière adéquate afin qu'elle puisse également examiner le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la protection des droits égaux de tous les Etats.

331. Pour conclure, je voudrais saisir cette occasion pour rendre un hommage respectueux à la mémoire du président Mao Tsétoung. Nous adressons au Gouvernement et au peuple chinois nos profondes condoléances à l'occasion de sa disparition. D'autres orateurs ont parlé avec éloquence de la grandeur du président Mao et des miracles qu'il a accomplis durant son existence. La leçon du président Mao et du peuple chinois revêt, en ces temps modernes, la plus grande importance pour notre monde. Un quart de l'humanité était uni par l'idéal incarné par ce grand chef qui a consacré toute son énergie à la poursuite inlassable du développement national. L'histoire du peuple chinois sous son leadership est celle de la capacité infinie de l'homme à lutter pour son épanouissement, et restera pour l'humanité une source d'inspiration jusqu'à la fin des temps.

332. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Etant donné l'heure tardive, les représentants qui ont manifesté le désir d'exercer leur droit de réponse prendront la parole à l'issue de la séance plénière de demain après midi.

*La séance est levée à 19 h 35.*